



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6450<sup>e</sup>** séance

Mercredi 15 décembre 2010, à 11 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Biden . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Kyrle
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M. Alkalaj
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Machado
	Chine . . . . .	M. Li Baodong
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Araud
	Gabon . . . . .	M. Toungui
	Japon . . . . .	M. Tokunaga
	Liban . . . . .	M. Salam
	Mexique . . . . .	M <sup>me</sup> Morgan Sotomayor
	Nigéria . . . . .	M <sup>me</sup> Ogwu
	Ouganda . . . . .	M. Bukenya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Burt
	Turquie . . . . .	M. Davutoğlu

### Ordre du jour

#### La situation concernant l'Iraq

Lettre datée du 9 décembre 2010, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/621)

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010) (S/2010/606)

Lettre datée du 9 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/625)

Troisième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009) (S/2010/563)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



Note verbale datée du 28 octobre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/567)

Note verbale datée du 8 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/618)

Lettre datée du 8 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2010/619)

Note verbale datée du 8 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/620)

*La séance est ouverte à 11 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant l'Iraq**

**Lettre datée du 9 décembre 2010, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/621)**

**Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010) (S/2010/606)**

**Lettre datée du 9 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/625)**

**Troisième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009) (S/2010/563)**

**Note verbale datée du 28 octobre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/567)**

**Note verbale datée du 8 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/618)**

**Lettre datée du 8 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2010/619)**

**Note verbale datée du 8 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/620)**

**Le Président (parle en anglais) :** Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Vice-Président de l'Ouganda, au Secrétaire général, aux ministres et autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Votre présence confirme l'importance de la question à l'examen.

Au nom du Conseil, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre iraquien des affaires étrangères.

Il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Zebari (Iraq) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président (parle en anglais) :** Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2010/632, S/2010/633 et S/2010/636, qui contiennent respectivement les textes de trois projets de résolution. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents mentionnés dans l'ordre du jour de la présente séance. Le Conseil de sécurité se prononcera sur les trois projets de résolution avant d'entendre des déclarations. Je vais donc d'abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2010/632 et coparrainé par l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Gabon, le Japon, le Liban, le Nigéria, l'Ouganda, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie.

Il est procédé au vote à main levée.

*Votent pour :*

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, France, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président (parle en anglais) :** Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1956 (2010).

Je vais maintenant mettre aux voix le deuxième projet de résolution, publié sous la cote S/2010/633 et coparrainé par l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Gabon, le Japon, le Liban, le Nigéria, l'Ouganda, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, France, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1957 (2010).

Je vais maintenant mettre aux voix le troisième projet de résolution, publié sous la cote S/2010/636 et coparrainé par l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Gabon, le Japon, le Liban, le Nigéria, l'Ouganda, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

France

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1958 (2010).

J'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, et souligne l'importance de la stabilité et de la sécurité de ce pays pour le peuple iraquien, la région et la communauté internationale.

Le Conseil soutient le processus politique ouvert à tous et l'accord de partage du pouvoir auquel sont parvenus les dirigeants iraquiens en vue de former un gouvernement de partenariat national représentatif qui réponde à la volonté du peuple iraquien telle qu'elle s'est exprimée aux élections législatives du 7 mars 2010. Il engage ses dirigeants à continuer d'œuvrer à l'édification d'un Iraq fédéral, démocratique, pluraliste et unifié, fondé sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Le Conseil réaffirme qu'il importe de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et qu'aucun acte de terrorisme ne saurait retenir l'Iraq sur la voie de la paix, de la démocratie et de la reconstruction choisie par le peuple et le Gouvernement iraquiens et par la communauté internationale.

Le Conseil se félicite de l'évolution favorable de la situation en Iraq et constate que cette situation est aujourd'hui très différente de ce qu'elle était lorsqu'il a adopté sa résolution 661 (1990). En cohérence avec la résolution 1859 (2008), il salue les progrès importants accomplis par l'Iraq pour recouvrer la stature internationale qui était la sienne avant l'adoption de la résolution 661 (1990).

En considération des progrès accomplis par l'Iraq dans le soutien dû au régime international de non-prolifération et dans le respect des traités de désarmement et autres instruments internationaux pertinents, de l'engagement que ce pays a pris d'adopter de nouvelles mesures en ce sens et du fait qu'il applique déjà à titre provisoire le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique en attendant de le ratifier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1957 (2010), qui met fin aux restrictions imposées par les résolutions 687 (1991) et 707 (1991) dans le domaine des armes de destruction massive et du nucléaire civil.

En considération du fait que l'Iraq a réussi à liquider les contrats restants du programme Pétrole contre nourriture, le Conseil a également adopté la résolution 1958 (2010), par laquelle il organise la cessation des dernières activités de ce programme.

Et en considération des progrès accomplis par l'Iraq vers la mise en place d'un dispositif efficace et responsable appelé à succéder au Fonds de développement pour l'Iraq, le Conseil a adopté la résolution 1956 (2010), qui met fin au 30 juin 2011 aux dispositions organisant ce fonds.

Saluant les progrès accomplis par les Gouvernements iraquien et koweïtien vers le règlement des questions pendantes entre ces deux pays et les engageant à approfondir leur coopération, le Conseil exhorte l'Iraq à remplir rapidement les dernières obligations que mettent

à sa charge les résolutions relatives à la situation entre l'Iraq et le Koweït qu'il a adoptées sous le régime du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil se félicite de la réintégration de l'Iraq dans sa région et engage l'Iraq et les autres pays de la région à élargir et approfondir leurs relations et à gérer ces relations dans un esprit de partenariat et de coopération.

Le Conseil réaffirme son plein appui à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) qui donne des conseils, soutient et aide le peuple et le Gouvernement irakiens à renforcer les institutions démocratiques, à favoriser un dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, à faciliter le dialogue régional, à aider les groupes vulnérables, à renforcer l'égalité des sexes, à promouvoir la défense des droits de l'homme, notamment grâce à l'action de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, à promouvoir la protection des civils concernés, notamment les enfants, les femmes et les membres de groupes ethniques et religieux minoritaires, et à promouvoir la réforme du système judiciaire et juridique.

Le Conseil rend hommage à la MANUI dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le concours qu'elle a apporté à toutes les étapes du processus électoral, conformément à son mandat. Le Conseil encourage la MANUI à poursuivre ses travaux en coordination avec le Gouvernement irakien en vue d'assurer la protection et d'aider à créer des conditions propices au retour librement consenti, en toute sécurité, dans la dignité, et surtout définitif, des réfugiés et des déplacés et souligne à quel point il importe que toutes les parties concernées continuent de prêter attention à la question.

Le Conseil souligne l'importance du rôle joué par la MANUI qui aide le peuple et le Gouvernement irakiens à promouvoir le dialogue, à atténuer les tensions et à favoriser un règlement politique négocié des différends frontaliers internes et appelle toutes les parties concernées à participer à un dialogue sans exclusive à cette fin. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2010/27.

Avec la permission du Conseil, je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

C'est une occasion vraiment rare de présider la présente séance du Conseil de sécurité de l'ONU, qui porte sur les questions importantes relatives à la République d'Iraq.

Passons rapidement en revue ce qui a constitué une période d'une importance critique dans l'histoire de l'Iraq. Ces dernières années, les Iraquiens sont sortis des profondeurs de la violence sectaire, et ont rejeté purement et simplement le sombre avenir proposé par les extrémistes. Ils se sont donné une chance d'avoir un avenir meilleur. Les forces irakiennes assurent à présent la sécurité de leur pays, et ont montré qu'elles étaient plus que capables de le faire, comme beaucoup d'entre nous avons pu le constater de nos propres yeux.

Depuis l'entrée en fonctions de notre gouvernement actuel, nous avons procédé au retrait de plus de 100 000 soldats américains d'Iraq et avons mis fin à notre mission de combat. Nous sommes passés d'un engagement militaire à un engagement civil. Les 50 000 soldats qui resteront en Iraq jusqu'à la fin de l'année prochaine, en vertu de l'accord de sécurité conclu avec le Gouvernement irakien, ont reçu une nouvelle mission principale : conseiller et aider leurs homologues irakiens. Pendant ce temps, la fréquence des attaques violentes en Iraq a atteint – Dieu merci – son plus bas niveau depuis 2003.

Comme le Conseil le sait, au mois de mars, le peuple irakien a tenu des élections historiques, et le mois dernier, les dirigeants politiques irakiens ont convenu d'une structure de gouvernement reflétant les résultats des élections. Ce gouvernement intégrera des groupes représentant toutes les grandes communautés, et n'exclura ni ne marginalisera personne. C'est fait en Iraq, par des Iraquiens, et cela traduit une évolution remarquable, à savoir que, dans l'Iraq actuel, la politique est devenue le principal moyen de régler les différends et de promouvoir les intérêts du pays. Les dirigeants irakiens doivent à présent honorer, dès que possible, les engagements pris les uns envers les autres et envers le peuple irakien, au cours du processus de négociation.

Ensuite, les États-Unis continueront de faire leur possible pour consolider les progrès réalisés en Iraq, conformément à l'accord-cadre stratégique que nous avons conclu avec les Iraquiens, et créer un partenariat durable dans divers domaines, notamment l'éducation, l'énergie, le commerce, la santé, la culture, les technologies de l'information, le maintien de l'ordre, la justice et la sécurité. Nous engageons respectueusement les autres pays à partager également leur savoir-faire avec ce nouvel Iraq émergent.

Nul n'est besoin de rappeler ici le rôle important que l'ONU a joué, et continue de jouer, en matière d'appui au développement de l'Iraq, et le tribut extrêmement lourd qu'elle a payé. Nous n'oublierons pas l'horreur survenue le 19 août 2003, lorsque des terroristes ont tué 22 personnes, dont – nous en conviendrons tous – un envoyé de l'ONU extraordinaire et remarquable, Sergio Vieira de Mello. C'était un signe avant-coureur tragique de tout ce qui allait suivre après le mois d'août 2003. Néanmoins, l'ONU a poursuivi son important travail, et le poursuit encore aujourd'hui. Elle le fait à cause de la perspicacité de ce Représentant spécial de l'ONU, qui avait observé à juste titre que « l'on ne peut plus désormais parler de crise lointaine », étant donné que « l'on ne peut pas aider les gens de loin ».

Cette sagesse, forgée au cours d'une carrière passée dans les régions les plus troublées du monde, habite chacun de ceux qui aident courageusement l'Iraq à bâtir un avenir meilleur, notamment les hommes et les femmes qui composent la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). J'ai effectué plus d'une dizaine de visites en Iraq depuis le début de la guerre – et comme le Ministre des affaires étrangères iraquien peut le confirmer, je plaisante sur le fait que je mérite la citoyenneté iraquienne, compte tenu du temps que j'y ai passé, en appréciant chaque minute – au cours desquelles j'ai observé en direct, tout comme je l'espère beaucoup ici ont pu le faire, les efforts déployés par la MANUI pour renforcer les institutions démocratiques, organiser des élections, faire progresser le dialogue sans exclusive et la réconciliation nationale, venir en aide aux groupes vulnérables, et promouvoir la protection des droits de l'homme et la réforme du système judiciaire.

Très franchement, j'ai vu les jeunes hommes et femmes qui sont les collaborateurs du Représentant spécial risquer littéralement leur vie. Je les ai observés, et je pense parfois que le monde extérieur à cette salle confinée sous-estime le talent, l'engagement et le

dévouement incroyables dont font preuve les hommes et les femmes déployés dans ces régions. Ils méritent eux aussi notre gratitude et nos remerciements particuliers – pas uniquement les envoyés spéciaux comme M. Vieira de Mello, mais également Ad Melkert, aux côtés de qui j'ai travaillé tous les jours lorsque j'étais en Iraq. Je le répète, nous n'en serions pas arrivés à ce stade – et je pense que notre collègue iraquien le reconnaîtra – sans leurs collaborateurs, qui font souvent leur travail dans des conditions difficiles. J'ajouterai qu'à mon avis, ce travail est toujours aussi important.

Certes, l'Iraq rencontre d'autres problèmes sur la voie menant à la sécurité et la prospérité. Les attaques perpétrées par des extrémistes demeurent un aspect inacceptable de la vie quotidienne du pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par les tentatives faites récemment pour prendre pour cible des innocents en raison de leur religion, notamment des chrétiens et des musulmans, et pour s'en prendre aux forces de sécurité qui s'emploient à garantir la sécurité du pays. Mais je crois fermement que, malgré ces obstacles, les meilleurs jours de l'Iraq sont à venir.

En tant que membre fondateur de l'ONU, l'Iraq essaie et mérite de reprendre la place qui lui revient dans la communauté des nations. À cette fin, la présente séance reconnaît formellement les mesures significatives prises par l'Iraq pour remplir ses obligations à l'égard de l'ONU, contractées avant la guerre du Golfe de 1991. En conséquence, le Conseil de sécurité a maintenant mis fin aux restrictions imposées par les résolutions 687 (1991) et 707 (1991) dans le domaine des armes de destruction massive et du nucléaire civil, en considération de l'attachement de l'Iraq à la non-prolifération, de son respect des traités et autres instruments internationaux pertinents, de son adhésion aux normes de non-prolifération les plus élevées, et du fait qu'il applique déjà à titre provisoire le Protocole additionnel à l'Accord qu'il a conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, en attendant l'entrée en vigueur dudit accord.

Le Conseil a aussi mis fin aux activités résiduelles du programme Pétrole contre nourriture, parce que l'Iraq a réussi à liquider les contrats restants. Le Conseil a décidé de mettre fin au Fonds de développement pour l'Iraq à partir du 30 juin 2011, en raison des mesures prises par le pays pour régler les dettes et les demandes de remboursement laissées par le précédent régime, et pour mettre en place un dispositif responsable appelé à succéder au Fonds.

Nous savons tous que notre travail sur ces questions n'est pas fini. Nous exhortons les voisins de l'Iraq et le reste de la communauté internationale à continuer de collaborer étroitement avec l'Iraq pour qu'il remplisse ses dernières obligations au titre du Chapitre VII. Nous appuyons fermement le règlement des questions pendantes entre l'Iraq et le Koweït.

Puisque le Président Obama m'a demandé, lors de notre entrée en fonctions, de superviser la politique de notre gouvernement concernant l'Iraq, je tiens à assurer le Conseil que les États-Unis continueront d'aider les dirigeants iraqiens à remplir les tâches importantes qui les attendent : l'organisation du recensement, l'intégration des forces kurdes dans les forces de sécurité iraqiennes, le respect des engagements envers les Fils de l'Iraq, le règlement du différend sur les frontières intérieures en ce qui concerne l'avenir de Kirkouk, l'adoption d'une loi essentielle sur les hydrocarbures et d'un budget responsable, et la stabilisation de l'économie du pays. Nous devons également poursuivre nos efforts pour protéger et aider les personnes déplacées par la guerre et faciliter les retours volontaires en toute sécurité, dans la dignité et sur le long terme.

Aujourd'hui, alors que nous faisons le bilan de tout ce que le peuple iraquien a enduré et accompli, et de tout ce qu'il reste à faire, nous ne pouvons perdre de vue le fait que l'Iraq est sur le point de réaliser quelque chose de remarquable : devenir un pays stable et autonome dirigé par un gouvernement juste, représentatif et responsable – une force positive pour la paix et la stabilité dans la région. Il est dans l'intérêt de chacun d'entre nous d'honorer cette promesse et de préserver les acquis de l'Iraq.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

J'invite S. E. le Secrétaire général à prendre la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je salue le rôle de direction et le ferme engagement du Vice-Président Biden en ce qui concerne l'Iraq et d'autres questions d'intérêt commun, comme le prouvent le discours très fort qu'il vient de prononcer et sa participation à cette séance très importante du Conseil de sécurité.

La présente séance marque un tournant pour l'Iraq. Le peuple iraquien a enduré de terribles souffrances. Il continue d'être aux prises avec

l'insécurité et une violence abominable. Il n'a pas accès à l'emploi ni aux services essentiels. Toutefois, aujourd'hui, nous prenons acte des progrès considérables que ce pays a accomplis dans des domaines clefs dans le cadre de ses efforts pour retrouver sa place au sein de la communauté des nations.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a décidé de mettre un terme à plusieurs mandats importants adoptés au sujet de l'Iraq en vertu du Chapitre VII de la Charte, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive et le programme Pétrole contre nourriture. Nous savons tous que la question des armes de destruction massive en Iraq a constitué un chapitre difficile. La levée des sanctions imposées à l'Iraq dans ce domaine permet de clore ce chapitre. L'Iraq s'est engagé à demeurer exempt d'armes de destruction massive. Cet engagement est consacré par la Constitution de ce pays. Le pays est également devenu partie à des accords internationaux majeurs, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces avancées sont de bon augure pour la sécurité et le développement en Iraq et dans l'ensemble de la région.

Le Conseil de sécurité a également décidé de mettre fin à toutes les activités résiduelles relevant du programme Pétrole contre nourriture. Sur ce point également, l'ONU tiendra le rôle qui lui revient pour mettre fin à cette entreprise complexe et sans précédent qui s'est prolongée dans le temps.

Je félicite les dirigeants iraqiens d'être récemment parvenus à un accord mettant fin à des mois d'impasse politique. Ces efforts devraient ouvrir la voie à un gouvernement de partenariat national et à la première transition pacifique entre deux gouvernements élus dans un Iraq pleinement souverain. J'appelle instamment les blocs politiques iraqiens à respecter ces accords et à rapidement mener à bien ce processus.

Le gouvernement qui sera formé devra relever de nombreux défis pour garantir la stabilité et donner une chance à tous les Iraquiens. Il devra normaliser les relations entre Arabes et Kurdes dans les zones contestées et assurer la protection de toutes les minorités, y compris les chrétiens. Il devra gérer la production pétrolière et faire avancer la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Le nouveau gouvernement devra également améliorer les relations de l'Iraq avec ses voisins et les autres pays de la région. Dans le même esprit, j'encourage les voisins de l'Iraq à ouvrir un nouveau chapitre dans leurs relations avec ce pays. L'ONU est prête à appuyer ces efforts et à promouvoir la paix dans une région qui a connu trois guerres majeures au cours des 30 dernières années.

En effet, l'invasion du Koweït, il y a deux décennies, par le régime de Saddam Hussein et les traces qu'elle a laissées ont infligé de vastes souffrances aux peuples de ces deux pays ainsi que des États voisins. C'est à l'Iraq qu'il incombe au premier chef de s'acquitter de ses obligations à l'égard du Koweït, imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte. J'espère que la séance d'aujourd'hui et la formation d'un nouveau gouvernement à Bagdad inciteront ces deux pays à œuvrer de concert au règlement des différends qui continuent de les séparer.

J'encourage l'Iraq à réaffirmer rapidement son engagement à respecter la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité concernant ses frontières terrestres et maritimes avec le Koweït et à s'acquitter de toutes les autres obligations qui lui incombent, y compris en ce qui concerne les ressortissants et biens koweïtiens, l'indemnisation et l'entretien de la frontière. Des progrès dans ces domaines permettraient au Conseil de sécurité de donner suite au rapport (S/2009/385) que j'ai présenté en application de la résolution 1859 (2008) et d'examiner les mesures à prendre pour normaliser pleinement le statut international de l'Iraq.

À chaque étape de la transition politique de l'Iraq, l'ONU a été partenaire de ce pays. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a facilité la mise en place du Gouvernement de transition en 2004. La MANUI a travaillé d'arrache-pied pour assurer le bon déroulement des deux élections législatives et du référendum sur la Constitution en 2005, des élections au Conseil du governorat en 2009 et des élections législatives organisées en début de cette année. Monsieur le Président, je vous remercie des paroles fortes d'appui et d'encouragement que vous avez adressées au personnel de la MANUI, notamment le Représentant spécial, Ad Melkert.

Comme il est souligné dans mon dernier rapport au Conseil (S/2010/606), la Mission continuera, dans le cadre de son mandat, de promouvoir le dialogue politique, d'apporter un appui sur les questions constitutionnelles, de suivre la situation relative aux

droits de l'homme, de fournir une aide humanitaire aux réfugiés irakiens et aux personnes déplacées, de contribuer au renforcement des capacités des institutions électorales de l'Iraq et d'encourager un accord politique négocié en ce qui concerne les frontières intérieures contestées. Le nouveau Gouvernement et le nouveau Parlement définiront sans aucun doute plus en détail ces priorités.

Les besoins du pays en matière de développement sont considérables. Il demeure fondamental de rétablir les services essentiels pour rendre la vie quotidienne supportable. L'accès à l'éducation et aux services de santé est tout aussi décisif pour l'avenir du pays. La vision de l'Iraq en matière de développement doit de plus englober ses mosquées, ses églises et ses lieux de pèlerinage ainsi que ses chefs-d'œuvre archéologiques, sa splendide histoire et ses réalisations contemporaines. L'ONU souhaite ardemment participer à ces vastes efforts en faveur de la normalisation.

Le retrait prévu de l'armée américaine aura des incidences considérables en matière de sécurité pour ce qui est de la présence de l'ONU. La MANUI mène ses activités de manière très autonome sur le plan opérationnel et bénéficie d'une assistance de plus en plus importante de la part du pays hôte. Cependant, la situation en Iraq reste difficile. La Mission continuera d'avoir besoin d'un appui politique et financier important de la part des États Membres.

Je suis extrêmement sensible aux contributions et aux sacrifices du personnel de l'ONU et des autres ressortissants étrangers qui ont aidé l'Iraq à traverser une période très agitée. J'adresse le message suivant au peuple irakien : Vous avez trop souffert, pendant trop longtemps. Je salue votre ténacité face à l'adversité. D'autres obstacles vous attendent, mais vous avez la sagesse suffisante et les capacités nécessaires pour les surmonter. Vous avez maintenant pris en main votre quête d'une vie meilleure. L'ONU continuera de se tenir à vos côtés en tant que partenaire impartial. Nous sommes déterminés à accomplir cette mission et à vous aider à trouver, une fois pour toutes, le chemin de la prospérité et de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

J'invite maintenant mon ami, le Ministre irakien des affaires étrangères, S. E. M. Hoshyar Zebari, à prendre la parole.



**M. Zebari** (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette réunion importante et historique. C'est un grand honneur d'être invité ici aujourd'hui, pour informer le Conseil de la situation actuelle et des faits récents intervenus en Iraq. Cette réunion, qui arrive à point nommé, témoigne du vaste appui de la communauté internationale à l'Iraq, avec au premier rang les efforts déployés par le Conseil de sécurité, en particulier dans les domaines de la reconstruction et du soutien apporté aux processus politiques et constitutionnels.

Dans ce contexte, je voudrais exprimer ma reconnaissance pour leur action au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à son Représentant spécial, M. Ad Milkert, à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et au Bureau du Secrétaire général en Iraq, ainsi que pour leurs contributions dans le cadre du mandat de la MANUI et en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Comme les membres du Conseil le savent, beaucoup de temps s'est écoulé entre les élections parlementaires du 7 mars 2010 et la séance du Conseil des représentants, qui s'est tenue le 11 novembre 2010. Cette séance parlementaire a pu se tenir suite à une initiative iraquienne menée par le Président de la région du Kurdistan, qui a rassemblé tous les dirigeants politiques à Erbil et par la suite à Bagdad, pour conclure un accord politique en vue de la formation d'un nouveau gouvernement d'unité nationale et de partenariat national. Cette initiative a bénéficié d'un immense appui régional et international et a abouti à la reprise de la séance du Conseil des représentants. Celui-ci a élu son président, le Président du Parlement, et a demandé à M. Nouri al-Maliki de former un nouveau gouvernement dans les délais prévus par la Constitution. Les échanges de vues et les discussions politiques sur le nouveau gouvernement se termineront très bientôt. Le nouveau gouvernement sera un gouvernement participatif, représentatif et inclusif, reflétant la volonté du peuple iraquien qui s'est exprimée lors des élections parlementaires du 7 mars. J'ai moi-même pris part à ces discussions et je peux dire au Conseil que le gouvernement sera constitué très bientôt.

Au cours de ces derniers mois d'impasse politique, nous avons été témoins d'activités régionales qui ont eu une incidence sur le processus de formation du gouvernement. Même si nous, les Iraquiens, accueillons favorablement toute offre positive d'assistance, nous rejetons totalement toute ingérence étrangère dans nos affaires intérieures. En tant que

nation libre, démocratique et souveraine, nous continuons à nous employer à renforcer nos relations avec nos voisins de la région et avec les pays arabes frères. À cette fin, nous avons décidé de relever un défi important : accueillir à Bagdad en mars 2011 le prochain sommet arabe, qui sera présidé par l'Iraq. La réussite de ce sommet sera une preuve incontestable de nos progrès et de l'acceptation de l'Iraq par les autres pays arabes.

L'Iraq a également prouvé par sa politique étrangère qu'il reste attaché aux principes fondamentaux consacrés par notre constitution : la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, le règlement des conflits par des moyens pacifiques, l'établissement de relations sur la base d'intérêts communs et de la réciprocité et le respect de nos obligations internationales.

En ce qui concerne les relations avec le Conseil de sécurité, l'Iraq a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux. Notre objectif principal a été de libérer l'Iraq de son lourd passé de non-respect du droit international, de le sortir de son isolement et de lui rendre la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations.

En application des dispositions de notre constitution et conformément à l'engagement que nous avons pris d'appliquer les résolutions internationales, et également dans le contexte du rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2009/385, relatif à l'examen des résolutions du Conseil de sécurité adoptées au titre du Chapitre VII, nous avons accompli des progrès importants et notables en un temps record en ce qui concerne l'exécution de nos obligations en matière de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, je renvoie aux nombreuses lettres que j'ai adressées cette année au Président du Conseil de sécurité et au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et en particulier à ma toute dernière lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 7 décembre 2010.

Mon gouvernement salue et apprécie profondément la décision et l'appui collectifs du Conseil de sécurité, qui a reconnu les progrès réalisés par l'Iraq en matière d'appui au régime international de non-prolifération et de respect des traités de désarmement et d'autres instruments internationaux pertinents. Mon pays est résolu à prendre des mesures supplémentaires à cet égard. La levée des restrictions imposées au titre des résolutions 687 (1991) et

707 (1991) relatives aux armes de destruction massive et aux activités nucléaires civiles est le signe que l'Iraq nouveau est bien différent de l'Iraq de Saddam Hussein, qui existait à l'époque de l'adoption de la résolution 661 (1990).

Nous avons également travaillé très dur cette année en vue de liquider le programme Pétrole contre nourriture. Mon gouvernement, avec tous les ministères et département concernés, a collaboré avec le Conseil de sécurité et le Contrôleur financier de l'ONU, afin de liquider tous les contrats en suspens. Là encore, mon gouvernement se félicite que le Conseil ait reconnu les résultats positifs que nous avons obtenus s'agissant de conclure les contrats restants et de mener à terme les activités résiduelles du programme Pétrole contre nourriture. Ce programme a été entaché de nombreux incidents de mauvaise gestion et de détournement de fonds et sa clôture est un fardeau de moins pour l'Iraq dans ses efforts de relèvement.

En application de la résolution 1905 (2009) du Conseil de sécurité, mon gouvernement a accompli des progrès notables en 2010 dans la mise en place des mécanismes successeurs du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle. Il a été fait état de ces progrès dans les trois rapports présentés au Conseil de sécurité en 2010. Nous avons également réalisé des progrès tangibles dans le règlement des dettes souveraines et des créances commerciales et conclu des accords bilatéraux pour d'autres créances.

Par conséquent, mon gouvernement salue l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1956 (2010) qui proroge de six mois le mandat du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle. Cette demande de prorogation s'explique par le retard pris dans la formation du Gouvernement et par l'instabilité politique et ne résulte pas d'un manque de détermination et de volonté.

L'adoption de ces importantes résolutions marque le début de la fin du régime des sanctions et des restrictions imposées à la souveraineté, à l'indépendance et au relèvement de l'Iraq. Notre peuple va se réjouir d'avoir tourné la page d'un passé caractérisé par l'attitude agressive, belliqueuse et défiante de l'ancien régime, pour s'engager sur la voie du droit international et de la légitimité.

À ce sujet, je tiens à remercier personnellement le Vice-Président Biden d'avoir soutenu l'aspiration de

l'Iraq à s'affranchir de ces sanctions et restrictions internationales, ainsi que les membres permanents et non permanents du Conseil et le Secrétaire général, d'être restés aux côtés de l'Iraq tout au long du chemin parcouru.

Malgré ces progrès, l'Iraq a encore du chemin à parcourir pour régler toutes les questions en suspens avec notre voisin et frère, le Koweït. Nos deux gouvernements ont instauré une coopération et des échanges positifs pour régler toutes les questions en suspens entre nos pays datant de l'agression de Saddam Hussein et de l'invasion du Koweït en 1990. Les questions restantes figureront au premier rang des priorités du nouveau gouvernement, parmi les points qui exigent une action politique sérieuse. Mon pays est déterminé à honorer ses autres obligations au titre des résolutions pertinentes adoptées en vertu du Chapitre VII en ce qui concerne la situation entre l'Iraq et le Koweït.

L'Iraq reste confronté à des problèmes considérables. Nous continuons de lutter contre le terrorisme et les éléments criminels qui sont décidés à déstabiliser notre pays. Malgré les progrès remarquables accomplis dans le combat pour la paix et la sécurité de l'Iraq, des activités sont encore menées pour raviver les conflits sectaires, ethniques et religieux, comme le démontrent les récentes atrocités commises contre des chrétiens iraqiens. Le Gouvernement et le peuple iraqiens éprouvent une empathie partagée et s'accordent sur la nécessité de veiller à la sécurité des chrétiens iraqiens et de leur fournir un environnement sûr, car ils ont joué un rôle important dans l'héritage national de l'Iraq, dans le mouvement national iraqien et dans l'édification de notre pays. L'appui international est essentiel pour encourager les chrétiens iraqiens à rester dans leur patrie en tant que partie intégrante de la société iraqienne.

Le défi principal qui demeure consiste à édifier un État et ses institutions sur la base de la participation et de l'ouverture, d'une réconciliation nationale consolidée et du recours à un pouvoir judiciaire indépendant pour arbitrer la mise en œuvre des principes de la responsabilité et de la justice. Ces principes ont été adoptés et approuvés par tous les dirigeants et tous les blocs politiques iraqiens lors de la réunion organisée à Erbil le 8 novembre dernier, et ils régissent la formation du Gouvernement démocratiquement élu et d'un Iraq fédéral démocratique et unifié, doté d'institutions

constitutionnelles et respectueux de la primauté du droit, où les droits de l'homme sont protégés et toutes les composantes de la société iraquienne sont pleinement respectées.

Dans le secteur économique, la situation s'est considérablement améliorée grâce à l'adoption par le Gouvernement d'une série de réglementations économiques et financières et relatives aux investissements. Ces réglementations ont contribué à améliorer le revenu par habitant et ont accru le pouvoir d'achat et le niveau de bien-être social. Par le biais des réunions organisées cette année pour l'octroi de permis d'exploitation du pétrole et du gaz, nous avons incorporé une certaine expertise internationale à ce secteur, ce qui améliorera la capacité de l'Iraq à augmenter sa productivité et sa capacité d'exportation afin d'améliorer son développement économique. Dans ce contexte, nous espérons que le Conseil des représentants ratifiera sans plus tarder la loi sur les hydrocarbures.

Le Gouvernement iraquien a exécuté un budget ambitieux en 2010. Le 4 avril, il a lancé un plan quinquennal de développement national pour la période 2010-2014 afin de développer l'économie iraquienne, d'améliorer la qualité des services publics et de créer des possibilités d'emploi. Le budget fédéral pour l'année 2011 a été présenté au Conseil des représentants le 1<sup>er</sup> décembre. Le budget, dont la ratification est attendue, doit permettre de poursuivre l'amélioration économique dans le pays.

Nous sommes conscients que les questions relatives aux droits de l'homme en Iraq et au problème des déplacés irakiens et des réfugiés dans les pays voisins et dans les autres pays préoccupent la communauté internationale. Mon gouvernement continue de prendre des mesures dynamiques pour s'occuper sérieusement de ces problèmes. S'agissant des personnes déplacées et des réfugiés, l'amélioration des conditions de sécurité et les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour créer des conditions favorables à leur retour dans des conditions de sécurité et dans la dignité ont poussé un grand nombre de déplacés irakiens à rentrer volontairement. Nous sommes fermement convaincus que cette solution est la bonne, car l'Iraq a besoin des capacités de l'ensemble de ses fils et filles pour l'édification de l'avenir de notre pays.

Pour terminer, je tiens à dire que l'Iraq est un pays doté de ressources naturelles et humaines riches.

Cependant, nous avons toujours besoin de la coopération et de l'appui internationaux pour progresser sur la voie d'un avenir stable, pacifique et prospère. Un Iraq démocratique et souverain qui vit dans la paix et la sécurité avec son peuple et ses voisins sera un facteur favorable à la stabilité et à la sécurité de notre région et renverra une image positive des relations de l'Iraq avec le monde arabe et la communauté internationale, car l'Iraq agit en tant que membre responsable et légitime de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gilbert Balibaseka Bukonya, Vice-Président de l'Ouganda.

**M. Bukonya** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président Biden d'avoir organisé et de présider la présente séance de haut niveau. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé, et le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, de son excellente déclaration.

Les résolutions – résolutions 1956 (2010), 1957 (2010) et 1958 (2010) – adoptées aujourd'hui par le Conseil de sécurité marquent une étape importante pour l'avenir de l'Iraq. L'Ouganda est convaincu que la stabilité et la prospérité futures de l'Iraq reposent sur son gouvernement et son peuple, qui doivent prendre pleinement en charge leur destin. Ces résolutions affirment la volonté de l'Iraq de prendre en charge ses propres problèmes. L'Ouganda se félicite des progrès accomplis par l'Iraq dans les domaines politique et économique et de la sécurité, en dépit de nombreuses difficultés. Cette progression n'aurait pas été possible sans le courage et la résistance extraordinaires du peuple iraquien, avec l'appui de ses partenaires internationaux. Les États-Unis ont joué un rôle de chef de file à cet égard.

Nous félicitons les dirigeants politiques et le peuple irakiens d'avoir surmonté leurs désaccords politiques et d'être parvenus en novembre à un accord de partage du pouvoir sans exclusive. Il importe que le Premier Ministre forme rapidement un gouvernement. Cela favorisera la cohésion nationale et la gouvernance démocratique, qui sont essentielles à la stabilité, à la sécurité et à la prospérité de l'Iraq.

Les résultats de la présente séance montrent clairement que l'Iraq a retrouvé le statut international qui était le sien avant l'adoption de la résolution 661 (1990). L'Ouganda salue la progression de l'Iraq

dans la mise en place des dispositions nouvelles régissant le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle, qui doivent entrer en vigueur le 31 décembre. Il importe que le Gouvernement travaille résolument en vue de régler toutes les questions en suspens au cours de cette dernière période de prorogation.

En ce qui concerne les armes de destruction massive, l'Ouganda se félicite des progrès accomplis par l'Iraq s'agissant du respect de ses engagements en matière de non-prolifération et de désarmement. Nous encourageons l'Iraq à ratifier le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous félicitons le Gouvernement iraquien de s'être engagé à mener à bien les arrangements pour mobiliser les fonds nécessaires pour les indemnisations au titre du programme Pétrole contre nourriture.

Il y a encore des défis que l'Iraq devra relever, avec l'appui de la communauté internationale, en vue de consolider les acquis obtenus jusqu'à présent. Il s'agit de lutter contre la menace de l'insécurité et des attaques terroristes, de garantir aux réfugiés un retour en toute sécurité et d'assurer la réinstallation des personnes déplacées, et de régler les différends portant sur les frontières internes.

Il importe que les dirigeants irakiens collaborent face aux défis qui demeurent afin d'assurer la stabilité politique, la paix et le développement. Nous nous félicitons de l'amélioration des relations bilatérales et régionales, convaincus que nous sommes que la stabilité de l'Iraq est liée à la stabilité régionale. Nous encourageons donc l'Iraq à resserrer sa coopération avec les pays voisins sur la base de leur aspiration commune à résoudre les problèmes de sécurité et à renforcer la coopération économique.

La décision prise aujourd'hui par le Conseil met en lumière les progrès que le Gouvernement et le peuple irakiens accomplissent vers une responsabilité pleine et entière dans la stabilité et le développement de leur pays. L'Iraq continuera d'avoir besoin de l'appui international; c'est pourquoi nous appelons les partenaires de développement et la communauté internationale à aligner leur appui sur les priorités et les programmes irakiens, en renforçant, en particulier, les capacités des institutions nationales.

Pour terminer, l'Ouganda félicite le Représentant spécial du Secrétaire général et le personnel de la

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq de l'important travail qu'ils ont accompli. Nous remercions la délégation des États-Unis d'avoir mené l'élaboration des projets de résolution et de la déclaration présidentielle (S/PRST/2010/27) que nous venons d'adopter.

**Le Président** (*parle en anglais*): J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, S. E. M. Ahmet Davutoğlu, à prendre la parole.

**M. Davutoğlu** (Turquie) (*parle en anglais*): Avant de commencer, je voudrais prendre un moment pour dire quelques mots à la mémoire de l'Ambassadeur Richard Holbrooke. Dick était un homme de paix. On gardera de lui le souvenir d'un homme qui ne se résignait jamais à essayer un refus dans les moments de crise et qui trouvait des solutions pacifiques quand tout semblait avoir échoué. Nous pleurons la perte d'un artisan de la paix émérite, d'un authentique homme d'État et d'un ami sincère. Que son âme repose en paix.

Je tiens à remercier les États-Unis d'avoir convoqué cette séance opportune, ainsi que le Vice-Président, M. Biden, le Secrétaire général et le Ministre des affaires étrangères iraquien, M. Zebari, de leurs importantes observations.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans une période caractérisée par de profondes mutations mondiales. L'histoire nous enseigne que les périodes de profonds changements sont presque toujours difficiles et rarement caractérisées par l'ordre. La période que nous vivons ne fait pas exception. Les changements arrivent par puissantes lames de fond et une nouvelle dynamique peut s'observer dans les affaires internationales. Alors que les réalités marquantes de cette nouvelle ère se font jour lentement mais sûrement, la nécessité de promouvoir et d'amener un rétablissement de l'ordre régional et international devient toujours plus évidente. Lorsqu'elle siégeait au Conseil de sécurité, la Turquie s'est employée à répondre aussi à cet impératif primordial.

Aujourd'hui, la nécessité de restaurer en urgence l'ordre vaut pour notre région, comme elle vaut pour le cas de l'Iraq. Après des décennies de troubles, de conflit et de souffrances, l'Iraq se trouve aujourd'hui à une étape décisive. Les perspectives sont aussi prometteuses que les défis nombreux. En saisissant cette occasion et en opérant les bons choix, il est à la portée des dirigeants irakiens aujourd'hui de rompre

une fois pour toutes avec les dissensions internes du passé et d'œuvrer ensemble à un avenir prospère. Après tant de turbulences, nous sommes très heureux aujourd'hui de voir les Iraquiens de tous les horizons se rassembler de nouveau et travailler les uns avec les autres en recourant à des moyens pacifiques et démocratiques pour prendre en charge leur destinée commune et définir collectivement un avenir libéré de l'oppression, de la peur et du besoin. C'est là que se trouve l'avenir de l'Iraq et de notre région.

Sur cette voie, des notions politiques fondamentales comme l'intégration, la réconciliation nationale et le partenariat continueront de jouer un rôle cardinal dans la mise en place d'un cadre politique où la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit puissent s'enraciner de manière irréversible. D'autre part, il est également crucial de faire évoluer progressivement la perception que l'on a de la politique en Iraq et le discours qui l'accompagne : centrés actuellement sur l'appartenance ethnique et la religion, ils doivent peu à peu devenir du ressort des partis et des blocs politiques. Une évolution de cette importance permettra non seulement d'en finir avec les attitudes retranchées et les prises de position clivantes mais aussi d'inscrire de nouveau le discours politique dans des perspectives plus démocratiques.

Les élections législatives du 7 mars ont représenté une étape historique dans les efforts de démocratisation et de stabilisation de l'Iraq. Malgré le risque d'attentats terroristes, les Iraquiens ont été nombreux à aller voter. La détermination du peuple iraquien à reprendre les rênes de son pays en exprimant sa volonté démocratique est louable. Nous sommes convaincus que les résultats des élections expriment clairement la volonté souveraine du peuple iraquien et son espoir de voir l'Iraq unifié, fort et démocratique.

Je voudrais, ici, marquer une pause pour applaudir le rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à l'appui d'élections libres et régulières en Iraq. Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre plein appui au Secrétaire général, à l'ONU et à la MANUI, et en particulier au Représentant spécial, M. Melkert, et pour les féliciter de leur courage et de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Les résultats des élections ont montré aussi que les électeurs aspiraient à un processus démocratique en Iraq. Pour que l'évolution politique devienne irréversible en Iraq, il est crucial que tous les dirigeants

iraquiens tiennent compte de l'aspiration manifeste à un gouvernement largement représentatif. La Turquie se félicite de l'évolution que constitue l'accord auquel sont parvenus les groupes politiques en Iraq pour faire avancer le processus politique. Nous regrettons sincèrement que l'Iraq ait dû traverser huit longs mois d'impasse politique qui ont retardé la mise en œuvre de programmes économiques et de reconstruction tant attendus, lesquels devraient désormais aider à atténuer les difficultés quotidiennes du peuple iraquien.

Il importe maintenant au plus haut point que le processus politique s'achève par la formation d'un gouvernement d'union nationale représentatif, démocratique et efficace, sur la base d'accords sur la répartition des pouvoirs et dans le strict respect de l'accord politique auxquels sont parvenus les groupes politiques iraquiens. Nous espérons que ce gouvernement sera rapidement formé. Au cours de ce délicat processus, je me suis rendu à Erbil et à Bagdad le 7 novembre. Avec l'ensemble des dirigeants iraquiens, nous avons tout fait pour encourager tous les dirigeants politiques à aplanir leurs divergences et à parvenir à un accord de nature à accélérer le processus politique. Nous nous sommes félicités de ce que le Parlement iraquien ait convoqué une séance quatre jours après ma visite et à la suite des réunions tenues à Erbil autour de la réconciliation nationale.

La Turquie a toujours eu une position claire vis-à-vis du processus politique iraquien. Elle estime que tous les secteurs de la société iraquienne doivent participer au processus politique et entretenir un dialogue politique sans exclusive afin de trouver de façon concertée des solutions justes, équitables et consensuelles aux problèmes que rencontre l'Iraq dans les domaines politique, socioéconomique et de la sécurité, et de réaliser la réconciliation nationale.

De nombreuses difficultés attendent le prochain gouvernement iraquien, comme le recensement, les différends portant sur les frontières intérieures, les lois sur les hydrocarbures et sur le partage des revenus, la révision de la Constitution, etc. Ces problèmes touchent indifféremment tous les secteurs de la société iraquienne indépendamment de leur appartenance ethnique, sectaire ou religieuse. Voilà pourquoi leur règlement pacifique nécessite un consensus au niveau national. Parvenir à un consensus sur toutes ces questions ne sera probablement pas facile. En revanche, les solutions trouvées auront alors des chances plus importantes d'être appliquées. La Turquie demeure déterminée à travailler avec le nouveau

gouvernement iraquien pour aider par tous les moyens possibles à relever les défis qui attendent le peuple iraquien.

Nous sommes également heureux de constater que la violence a sensiblement baissé ces derniers mois. Les forces nationales iraqiennes de sécurité assument la responsabilité des fonctions de sécurité dans l'ensemble du pays. Les efforts visant à reconstituer les forces de sécurité doivent être appuyés et la communauté internationale doit continuer d'aider l'Iraq à renforcer les compétences de son personnel en uniforme. Nous continuons pour notre part à former, conseiller et accompagner les forces iraqiennes de sécurité.

Après deux conflits majeurs et des années d'instabilité, l'Iraq a parcouru beaucoup de chemin pour pouvoir réintégrer la famille des nations en partenaire souverain et responsable. Les acquis obtenus jusqu'à présent sont aussi impressionnants qu'encourageants. Il est donc grand temps que l'Iraq retrouve la place qui lui revient de droit dans le concert des nations. À cet égard, nous accueillons avec la plus grande satisfaction les résolutions adoptées aujourd'hui [résolutions 1956 (2010), 1957 (2010) et 1958 (2010)]. Avec ces importantes résolutions, l'Iraq progresse à pas de géant vers une situation où il ne tombera plus sous le coup du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Pour s'en assurer, il reste encore quelques tâches à accomplir. L'Iraq doit en particulier encore régler des questions comme l'abornement des frontières, les indemnisations, les personnes disparues et les archives relatives à l'invasion du Koweït par Saddam. Nous avons bon espoir que l'Iraq sera plus qu'à même de relever ce défi.

Pour sa part, la Turquie est heureuse de pouvoir procéder à un vote qui reconnaît les réalisations de l'Iraq et permet de lever les restrictions en place depuis trop longtemps.

C'est un grand succès pour l'Iraq et nous félicitons le Gouvernement iraquien du travail acharné qu'il a accompli jusqu'à présent. Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes certains que le nouveau Gouvernement iraquien continuera de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la stabilité à l'intérieur de ses frontières et coopérer avec les partenaires régionaux et internationaux en vue d'améliorer la sécurité dans l'ensemble du pays.

Par cette réunion, les décisions que nous avons prises, la déclaration présidentielle que nous avons

adoptée et les déclarations que nous avons faites à titre national, nous sommes essentiellement en train de clore un chapitre triste mais temporaire de l'histoire de l'Iraq, et nous inaugurons une ère nouvelle pleine d'espoir et de promesse. En un sens, nous assistons au retour légitime de l'Iraq à son ancien statut de membre souverain et à part entière de la famille des nations. C'est une évolution positive de la situation dont nous devons nous féliciter.

La Turquie, seul voisin de l'Iraq parmi les pays assis à cette table, a des liens profonds et anciens avec ce pays. Nos destins ont toujours été liés et ils continueront de l'être pour toujours. Certes, l'Iraq et notre région, qui ont déjà connu suffisamment de guerres et de conflits, auront encore de nombreux défis à relever, mais l'Iraq ne sera pas seul face à ces problèmes.

L'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq sont essentielles pour la stabilité et la sécurité de notre région et de la communauté internationale. Nous sommes donc heureux de constater les grands progrès réalisés par l'Iraq pour se transformer en un pays sûr, stable, prospère et démocratique.

La Turquie continuera d'appuyer l'Iraq contre vents et marées. L'alternative est non seulement inconcevable, elle n'est tout simplement pas possible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite à présent le Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Sven Alkalaj, à prendre la parole.

**M. Alkalaj** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé et de présider cette réunion de haut niveau très importante sur l'avenir de l'Iraq et du peuple iraquien. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport très utile (S/2010/606) et pour son exposé sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), ainsi que le Ministre iraquien des affaires étrangères, S. E. M. Zebari, pour sa déclaration.

L'Iraq, le thème de notre présente séance, étant un exemple de l'instauration réussie de la paix et la stabilité, je voudrais, dans le même ordre d'idée, saluer le rôle joué par l'ONU, les États-Unis et l'ensemble de la communauté internationale pour rétablir la paix et la stabilité dans mon pays, la Bosnie-Herzégovine, en 1995. Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine est un

membre non permanent du Conseil de sécurité, et alors que nous rendons hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Richard Holbrooke, trop vite disparu, nous reconnaissons le legs qu'il nous a laissé de par son rôle dans l'élaboration des Accords de paix de Dayton-Paris.

La Bosnie-Herzégovine est heureuse de reconnaître l'amélioration notable de la situation générale de l'Iraq. Les institutions iraqiennes ont été renforcées malgré toutes les difficultés et les problèmes qui existent sur le terrain. Le transfert récent de la responsabilité du secteur de la sécurité aux forces iraqiennes est un succès très important pour la poursuite du renforcement de la souveraineté et de la stabilité de l'Iraq.

Nous restons cependant extrêmement préoccupés par les conditions de sécurité en Iraq et condamnons vigoureusement les attaques meurtrières et coordonnées perpétrées récemment contre différentes communautés religieuses. Nous tenons à rappeler que ce n'est qu'en assurant la sécurité de chaque citoyen iraqien que l'on pourra garantir la sécurité de communautés spécifiques. C'est pourquoi la Bosnie-Herzégovine exhorte tous les acteurs nationaux et internationaux présents en Iraq à redoubler d'efforts pour protéger les civils et traduire en justice les auteurs de ces horribles crimes.

Cette année, aidé par la communauté internationale, l'Iraq a organisé des élections qui se sont déroulées avec succès, et nous nous réjouissons d'apprendre que les dirigeants politiques iraqiens sont sur le point de former leur gouvernement, ce qui redonnera un nouvel élan dynamique et encourageant. Un progrès véritable à cet égard permettra au pays de s'engager sur la voie de la démocratie, de la réconciliation nationale et de la stabilité à long terme, et d'améliorer les conditions de sécurité.

Nous aimerions également saisir cette occasion pour féliciter le peuple iraqien de la force, du courage et de la détermination dont il a fait montre pour édifier un pays démocratique et unifié malgré les souffrances immenses et les pertes énormes qu'il a subies ces 20 dernières années.

L'Iraq a accompli des progrès importants pour régler les questions pendantes relevant du Chapitre VII en s'acquittant des obligations fixées par les résolutions du Conseil de sécurité. À cette fin, la Bosnie-Herzégovine est favorable à la levée de certaines des restrictions imposées par le Conseil de

sécurité, ce qui permettra à l'Iraq de retrouver le statut international qui était le sien avant la résolution 661 (1990). La raison de notre appui repose sur les réalisations suivantes.

Premièrement, l'Iraq s'est acquitté de toutes ses obligations, conformément aux régimes internationaux de non-prolifération et de désarmement. L'Iraq a également signé le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques; il a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En outre, malgré le vide politique actuel dû au processus de constitution du Gouvernement, l'Iraq a accepté volontairement d'appliquer le protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées en attendant sa ratification. Nous sommes convaincus que le Conseil des représentants fera de cette ratification une priorité de premier ordre et nous nous félicitons de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité qui lève les restrictions relatives au désarmement imposées à l'Iraq par les résolutions 687 (1991) et 707 (1991).

Deuxièmement, nous saluons le Gouvernement iraqien pour les efforts qu'il déploie et le ferme engagement qu'il manifeste en vue de mettre fin aux contrats restants du programme Pétrole contre nourriture. Le Gouvernement iraqien a réalisé des progrès importants en la matière et nous appuyons l'adoption de la résolution qui met fin aux activités résiduelles de ce programme. Cela inclut le transfert de tous les fonds restants du compte iraqien, créé par la résolution 1483 (2003), au Fonds de développement pour l'Iraq, à l'exception des fonds à utiliser pour les activités résiduelles du programme Pétrole contre nourriture et pour l'indemnisation de l'ONU.

Troisièmement, nous nous félicitons des progrès réalisés pour mettre en place de futurs arrangements relatifs à la transition du Fonds de développement pour l'Iraq. Nous réitérons également notre appui à la prorogation de ce fonds et des immunités juridiques connexes. C'est pourquoi nous considérons que la condition posée au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité doit continuer de s'appliquer. Nous appuyerons les décisions qui contribuent à assurer que les revenus pétroliers soient utilisés de manière transparente et responsable, dans l'intérêt et pour le bien du peuple iraqien.

De plus, cette évolution positive de la situation favorise l'instauration d'un environnement positif et propice à la poursuite de la coopération entre l'Iraq et le Koweït. La Bosnie-Herzégovine espère que le respect par l'Iraq de ses obligations – énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question des citoyens koweïtiens et des ressortissants de pays tiers portés disparus, à la question des archives koweïtiennes et à celle des frontières terrestres et maritimes de l'Iraq – sera une priorité pour les deux pays au cours de la période à venir. À cet égard, nous nous félicitons avec force de la tenue d'un dialogue régional et du développement des relations entre l'Iraq et les États de la région, sur la base du partenariat et de la coopération.

Enfin, la Bosnie-Herzégovine est très sensible à la question des réfugiés et des personnes déplacées et voudrait réitérer l'importance d'un règlement de ladite question. Nous appelons la MANUI à redoubler d'efforts en coordination avec le Gouvernement iraquien en vue de créer des conditions propices à des retours dans la sécurité et la dignité et surtout économiquement durables.

Le renforcement continu des institutions démocratiques, la réconciliation nationale, la protection des droits de l'homme et la création de nouvelles perspectives d'emplois favoriseront certainement le processus de retours, mais renforceront également les institutions iraquiennes et l'ensemble de la société de ce pays. La MANUI a un rôle essentiel à jouer, un rôle de conseil, d'appui et d'assistance pour aider le peuple et le Gouvernement iraquien à atteindre cet objectif.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la Bosnie-Herzégovine appuie fermement les activités de la MANUI et rend un hommage appuyé au dévouement dont son personnel fait montre pour apporter la stabilité et la prospérité au peuple iraquien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite à présent le Ministre gabonais des affaires étrangères, S. E. M. Paul Toungui, à prendre la parole.

**M. Toungui** (Gabon) : Je voudrais tout d'abord féliciter les États-Unis d'Amérique pour l'initiative de ce débat consacré à l'examen de la situation en Iraq. Votre présence parmi nous, Votre Excellence Monsieur le Vice-Président, atteste de l'importance que les autorités américaines accordent au devenir de l'Iraq, au moment où ce pays est engagé dans un processus de réconciliation nationale et de transfert de

responsabilités dans les domaines sécuritaire et économique.

Je salue également la présence parmi nous du Secrétaire général et le remercie pour sa riche communication. Je voudrais aussi adresser mes sincères félicitations au Ministre iraquien des affaires étrangères, S. E. M. Hoshyar Zebari, pour son importante déclaration.

La situation en Iraq a été marquée ces dernières années par des progrès notables, dont mon pays se félicite, notamment en ce qui concerne le renforcement du processus politique et institutionnel, le transfert définitif des responsabilités dans les domaines économique et sécuritaire, et la coopération avec les États de la région.

Pour ce qui est du premier point, je tiens à saluer les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple iraquien en faveur de la reconstruction politique et institutionnelle de leur pays, malgré les situations de violence récurrente qui l'ont affecté ces dernières années. Ces efforts ont été particulièrement perceptibles dans le domaine de la démocratie et de la réconciliation nationale.

Pour ce qui est de l'évolution démocratique dans ce pays, nous nous félicitons de ce que les dernières élections aient été marquées par une participation significative des Iraquiens, singulièrement des femmes, qui ont démontré, par leur implication massive, leur ferme volonté de contribuer au devenir de l'Iraq.

Quant à la réconciliation nationale, mon pays salue l'accord conclu par les partis politiques sur le partage du pouvoir, qui a abouti à la reconduction consensuelle de M. Nouri al-Maliki au poste de Premier Ministre. Nous sommes persuadés que les consultations en cours de finalisation sur la formation d'un nouveau gouvernement aboutiront très prochainement.

L'ambition légitime exprimée par les autorités iraquiennes de voir leur pays jouer à nouveau un rôle au sein de la communauté des nations, ne sera effective que si l'Iraq assume la plénitude de ses responsabilités d'État souverain. C'est dans cette perspective que je salue la décision du retrait des troupes américaines du sol iraquien, le 31 août 2010. Cette décision a permis depuis lors le transfert de la responsabilité sécuritaire du pays aux forces iraquiennes.

Sur le plan financier, mon pays se félicite de l'adoption ce jour, par le Conseil de sécurité, d'une



résolution qui prolonge, jusqu'en juin 2011, le mandat des Nations Unies relatif à la gestion du Fonds de développement pour l'Iraq. Nous espérons que cette disposition particulière permettra à l'Iraq de prendre le relais de la responsabilité de la gestion de ce fonds sur la base du plan d'action qu'il a présenté au Conseil en avril dernier.

Concernant la liquidation du programme Pétrole contre nourriture, mon pays encourage le Gouvernement iraquien à tenir ses engagements liés au règlement des lettres de crédit.

L'avenir d'un Iraq stable et prospère passe également par le renforcement de sa coopération avec les pays de la région. À cet effet, nous soutenons les efforts consentis par le Gouvernement iraquien en vue de normaliser ses relations avec ses voisins, y compris le Koweït.

Je ne saurais terminer mon propos sans rendre un hommage appuyé à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, pour le rôle central qu'elle joue dans ce pays. Les acquis réalisés dans l'évolution de la situation en Iraq méritent d'être maintenus. Mon pays exhorte la communauté internationale à poursuivre ses efforts de solidarité à l'égard du Gouvernement et du peuple iraqiens. Dans ce sens, je me félicite de ce que la déclaration présidentielle (PRST/2010/27) qui a été adoptée en ouverture de ce débat prenne en compte toutes ces préoccupations majeures.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Vera Machado, Vice-Ministre chargée des affaires politiques au Ministère brésilien des relations extérieures.

**M<sup>me</sup> Machado** (Brésil) (*parle en anglais*): Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, S. E. M. Hoshyar Zebari, de leurs déclarations.

Je tiens en outre à féliciter les États-Unis d'avoir organisé le présent débat pendant leur présidence, car cette initiative permet aux membres du Conseil de faire le point et d'actualiser leur évaluation de la situation en Iraq. Le Brésil est reconnaissant de l'invitation adressée à son Vice-Président, M. Alencar, qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Ces dernières années, l'Iraq a avancé sur la voie du renforcement de la démocratie et de l'état de droit et a amélioré la sécurité et l'ordre public. Nous félicitons le Gouvernement iraquien du bon déroulement des élections de mars dernier et nous accueillons avec

satisfaction l'accord intervenu le mois dernier sur la formation d'un gouvernement de partenariat national. Nous espérons que tous les dirigeants politiques feront en sorte de garantir la formation d'un gouvernement d'unité nationale largement représentatif. Nous saluons le rôle important joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans ce processus et nous sommes certains qu'elle continuera à assister le Gouvernement iraquien, comme le prévoit son mandat. Ces avancées permettront de s'attaquer au problème de la fragilité persistante de la situation en matière de sécurité en Iraq et de lutter contre les tentatives récurrentes de déstabilisation dont est victime ce pays multiethnique et à la grande diversité religieuse.

Le Brésil condamne fermement toutes les formes de violence, y compris le terrorisme. Le terrorisme doit être combattu, sous toutes ses formes. Cela étant, la lutte contre le terrorisme ne saurait intervenir au mépris des droits de l'homme.

Nous devons rendre hommage au courage et à la résilience avec lesquels le peuple iraquien affronte tant de souffrances depuis 2003. Le Brésil déplore toutes les violations des droits de l'homme et les milliers de victimes civiles en Iraq. Néanmoins, nous avons foi en la capacité des Iraquiens de faire de leur pays une nation stable, pacifique et prospère.

Comme d'autres membres du Conseil, j'estime qu'il est important que l'Iraq retrouve le statut international qu'il occupait avant l'adoption de la résolution 661 (1990). Cet objectif concorde avec les progrès que le pays a réalisés jusqu'ici dans plusieurs domaines, notamment en matière de sécurité et d'institutions publiques.

Il concorde également avec la position de longue date du Brésil que l'avenir de l'Iraq doit être déterminé par les Iraquiens eux-mêmes. Nous avons toujours affirmé le besoin de pleinement respecter l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Le Brésil a profondément déploré l'intervention militaire de 2003 en Iraq, d'autant plus qu'elle a été menée sans l'autorisation expresse du Conseil de sécurité. Après le lancement de cette intervention, le Gouvernement brésilien a indiqué clairement que le peuple iraquien devait reprendre le plus tôt possible la main sur les affaires du pays.

La douloureuse expérience de la guerre en Iraq devrait pousser la communauté internationale à réfléchir à l'importance que revêt le respect de la Charte des Nations Unies quand une intervention

militaire et le recours à des mesures au titre du Chapitre VII sont envisagés.

L'heure est venue de mettre officiellement fin aux mesures relevant du Chapitre VII, telles que le programme Pétrole contre nourriture et les restrictions imposées aux activités nucléaires civiles, ce qui va ouvrir la voie à la normalisation des relations entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à la pleine réintégration de ce pays dans la famille des nations.

S'agissant de la question du désarmement, nous saluons l'adhésion de l'Iraq aux traités multilatéraux pertinents, notamment la Convention sur les armes chimiques, ainsi que sa décision de demander au Parlement d'approuver l'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La normalisation des relations de l'Iraq avec tous ses voisins, en particulier le Koweït, est essentielle. La sécurité en Iraq est l'un des piliers de la stabilité du Moyen-Orient. Une fois que la situation dans ce domaine se sera suffisamment améliorée, nous devons également veiller au retour en toute sécurité des réfugiés iraqiens. Selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 4,7 millions d'Iraqiens ont été déplacés depuis mars 2003.

Nous nous félicitons de la nomination en début d'année du premier Ambassadeur iraquien au Koweït depuis 1990, ainsi que d'autres initiatives bilatérales prometteuses. Il convient d'en faire davantage s'agissant du retour de tous les Koweïtiens portés disparus ou du rapatriement de leurs dépouilles. Par ailleurs, certaines questions ne sont pas encore entièrement résolues concernant la démarcation de la frontière avec le Koweït, ainsi qu'au sujet des biens et des indemnités. Nous prenons note des engagements précédemment exprimés par le Gouvernement iraquien à cet égard et comptons sur le nouveau gouvernement pour agir en conséquence.

La communauté internationale doit continuer d'accompagner l'Iraq en ce moment crucial pour son indépendance, sa souveraineté et sa stabilité. Le Brésil sera bientôt le premier pays d'Amérique latine à rouvrir son ambassade à Bagdad, et nous sommes impatients de consolider notre coopération avec l'Iraq, ce qui prouve notre attachement sans faille à la stabilité de la région et au progrès de ce pays. Le Brésil réitère sa confiance dans le peuple et le Gouvernement

iraquiens, de même que dans leur capacité d'édifier un pays prospère, pacifique et démocratique.

L'ONU peut continuer de contribuer à faciliter le dialogue, à désamorcer les tensions et à concilier les positions divergentes entre les forces politiques iraqiennes. Nous réitérons notre plein appui à la MANUI et au Représentant spécial Ad Melkert. La Mission ne sera toutefois à même de jouer le rôle que le Conseil attend d'elle que si elle dispose des moyens et ressources suffisants pour ce faire, et notamment pour assurer sa propre sûreté et sa propre sécurité. Il convient d'envisager un compte spécial pour la MANUI.

L'Iraq a parcouru beaucoup de chemin sur la voie de la stabilité et de la prospérité. Il doit retrouver la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale. La stabilité et l'unité de l'Iraq servent les intérêts à long terme de la paix et de la sécurité dans la région et au-delà. Le maintien de la stabilité de l'Iraq ne sera possible que grâce à son développement socioéconomique. Nous devons tous tirer des enseignements de l'histoire et continuer de coopérer avec l'Iraq afin de veiller à ce que ces objectifs communs soient atteints.

Je ne saurais terminer cette intervention sans vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir rappelé la personnalité extraordinaire de mon compatriote Sergio Vieira de Mello, ainsi que l'importance de sa contribution à la paix dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Vice-Ministre des affaires étrangères d'Autriche, S. E. M. Johannes Kyrle, à prendre la parole.

**M. Kyrle** (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, Monsieur le Président, vous transmettre nos sincères condoléances suite au décès de l'Ambassadeur Richard Holbrooke. Il restera dans nos mémoires, notamment, pour la contribution qu'il a apportée à la stabilité en Europe du Sud-Est et, plus récemment, à la paix, à la sécurité et à la réconciliation en Afghanistan.

Nous tenons également à remercier les États-Unis d'avoir convoqué ce débat à un moment crucial du processus démocratique iraquien. Je voudrais également transmettre au Secrétaire général toute la gratitude de l'Autriche, face à l'engagement exceptionnel dont fait preuve la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans sa tâche.

La journée d'aujourd'hui marque un jalon dans le processus destiné à marquer le retour de l'Iraq à la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, l'Autriche avait voté, en 1991, pour un certain nombre de mesures auxquelles nous avons mis un terme aujourd'hui. L'Autriche approuve cette décision qui entérine les progrès accomplis par l'Iraq et en appuie la reconstruction et le développement économiques, dans l'intérêt de son peuple. Enfin et surtout, nous considérons que cela sera fort encourageant pour le nouveau gouvernement, qui aura ainsi plus à cœur de s'acquitter des obligations restantes au titre du Chapitre VII de la Charte.

En 1991, l'Autriche a appuyé les résolutions 687 (1991) et 707 (1991) en partant du principe que les mesures demandées à l'Iraq représentaient autant de premiers pas vers l'objectif de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Cet objectif est désormais plus important que jamais. Compte tenu de l'attachement manifesté par l'Iraq à la non-prolifération et au désarmement, nous espérons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sera bientôt ratifié et que l'application provisoire du protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont nous nous félicitons, sera suivi dès que possible par sa ratification. Nous espérons également que la destruction des armes chimiques se poursuivra résolument.

À l'approche du vingtième anniversaire de la libération du Koweït, nous attendons de l'Iraq une détermination nouvelle de nouer un nouveau partenariat avec le Koweït fondé sur la confiance mutuelle. Étant donné que la sécurité aux frontières est primordiale pour garantir la confiance entre voisins, toute trace de doute concernant l'acceptation du caractère définitif et intangible des frontières communes doit être dissipée. Nous encourageons donc l'Iraq à réaffirmer son attachement à la résolution 833 (1993) sur le plan des frontières maritimes et terrestres. Il faut également accroître les efforts pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues et régler la question de la restitution des archives nationales koweïtiennes.

On a beaucoup parlé aujourd'hui des profonds bouleversements auxquels nous avons assisté en Iraq, dont notre admiration pour les traditions pluralistes et la fière histoire de berceau des civilisations, n'a d'égal

que le soutien que nous lui vouons dans sa marche vers un avenir sûr et prospère. Il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des défis pressants auxquels il faut faire face par une gestion déterminée.

Comme l'ont souligné les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne le 22 novembre, il est urgent de constituer un gouvernement stable et représentatif à même de se consacrer à nouveau à l'objectif de réconciliation nationale. Ce gouvernement jouera un rôle indispensable d'interlocuteur de tous les Iraquiens, qui, quelles que soient leurs appartenance ethnique ou leur croyance, mettent en lui leurs espoirs, et devra respecter, protéger et promouvoir leurs droits fondamentaux.

Nous espérons que le nouveau Gouvernement fédéral et que les dirigeants de la région iraquienne du Kurdistan feront preuve d'une détermination renouvelée de parvenir à un compromis en ce qui concerne leurs frontières et compétences respectives et le partage des recettes, notamment de celles qui proviennent des ressources en hydrocarbures. L'Autriche encourage la MANUI à poursuivre ses efforts en vue de renforcer la confiance entre les communautés arabe et kurde dans le nord, en facilitant notamment le dialogue sur la protection des droits linguistiques et des droits des détenus et le règlement des litiges d'ordre patrimonial.

L'Autriche condamne toutes les attaques ciblant sans discrimination la population civile et se déclare à nouveau très préoccupée par les attaques dont ont fait récemment l'objet des minorités religieuses, et notamment des lieux de culte chrétiens et musulmans. Nous prions instamment le Gouvernement iraquien de traduire en justice les auteurs de ces actes et de veiller à ce que tous les Iraquiens bénéficient d'une protection suffisante et puissent pratiquer leur religion dans la paix et la dignité.

L'Autriche est également préoccupée par les actes de harcèlement et d'intimidation de personnes déplacées signalés à Kirkouk, notamment par les menaces d'expulsion brandies à leur égard.

Au cours de notre mandat au Conseil de sécurité, nous avons assisté à une diminution sensible de la violence. Nous avons également constaté que les forces iraquiennes de sécurité assumaient progressivement leurs responsabilités et que les processus démocratiques prenaient progressivement racine. Ces acquis, obtenus de haute lutte, ont souvent été mis en question par des actes d'une violence sans nom à

l'encontre de civils innocents. L'Autriche continuera, au-delà de son mandat au Conseil, à appuyer le peuple iraquien dans ses efforts pour édifier un pays sûr, stable, démocratique, unifié et prospère. Nous nous réjouissons d'avance de collaborer avec le nouveau Gouvernement iraquien, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre de l'Union européenne, pour atteindre cet objectif.

Je tiens enfin à assurer le Secrétaire général que l'Autriche continuera d'appuyer l'important travail réalisé par Ad Melkert et toute son équipe. Je voudrais également l'assurer que leur sécurité et leur sûreté, ainsi que celles du personnel des Nations Unies, restent au cœur de nos préoccupations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. M. Alistair Burt, à prendre la parole.

**M. Burt** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par évoquer moi aussi le souvenir de Richard Holbrooke. La session d'hier consacrée aux affaires étrangères à la Chambre des communes était présidée par le Ministre des affaires étrangères, William Hague, qui a rendu un vibrant et chaleureux hommage à l'Ambassadeur Holbrooke à l'intention de ceux qui avaient si étroitement collaboré avec lui. Westminster honore et respecte les efforts qu'il a déployés sa vie durant au service de l'humanité, et ne les oubliera pas.

C'est un honneur d'être ici et de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil de sécurité. Je remercie le Vice-Président des États-Unis M. Biden, d'être venu présider cette séance et de la détermination d'appuyer l'Iraq dont il continue de faire montre. Le Royaume-Uni se félicite également des efforts constants et de l'appui témoigné à l'Iraq par le Secrétaire général, le Représentant spécial pour l'Iraq et le Coordonnateur de haut niveau et leurs équipes.

Ce jour est, comme cela a été dit, d'une importance capitale pour l'Iraq et tous les Iraquiens. En ce moment même, les dirigeants iraquiens s'emploient à mettre en place les derniers éléments d'un nouveau gouvernement, destiné à façonner l'avenir de l'Iraq. Les dirigeants iraquiens vont devoir relever de nombreux défis après leur prise de fonctions. Ces défis devront toutefois être considérés par les dirigeants élus comme l'occasion, après des décennies de troubles, de définir la voie dans laquelle l'Iraq doit

s'engager sur le plan national, mais aussi régional et international. Ils doivent savoir que la communauté internationale continuera à appuyer les efforts qu'ils font pour institutionnaliser l'état de droit et négocier une transition réussie et pacifique vers un État démocratique, sans exclusive et prospère, à même de répondre aux besoins de tous les Iraquiens.

Je me suis rendu en Iraq au début du mois et j'ai pu me rendre compte des avancées notables du pays sur la voie de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité. Le bon déroulement des élections de mars a confirmé les progrès politiques enregistrés ces sept dernières années par l'Iraq et mis en exergue la force de l'aspiration du peuple iraquien à un gouvernement responsable, sans exclusive et représentatif.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, depuis mars, les progrès de la constitution du nouveau gouvernement ont été difficiles mais nous sommes heureux de constater que la fin de ce processus est en vue et nous félicitons nos collègues de s'être attelés sans faiblir à cette tâche, d'avoir poursuivi les pourparlers et de s'être employés à diminuer les difficultés actuelles. Nous exhortons les dirigeants iraquiens à poursuivre leurs efforts pour que tous les Iraquiens participent à la direction de leur pays. Le nouveau gouvernement restera confronté à des défis importants, tels que la reconstruction économique, la politique énergétique, la normalisation et la régularisation de la sécurité et la détermination de la place de l'Iraq dans la région. La réconciliation nationale et le rassemblement des groupes politiques iraquiens autour d'un objectif commun joueront un rôle essentiel à cet égard, et je prie instamment tous les dirigeants iraquiens d'unir leurs efforts, dans un esprit de solidarité nationale, pour réparer les liens entre les communautés qui ont été mis à si rude épreuve. De toute évidence, l'ONU continuera de jouer un rôle important à cette fin et la Grande-Bretagne appuie pleinement ces efforts.

Mais nous devons aussi nous pencher sur les autres problèmes internes auxquels le nouveau gouvernement iraquien sera confronté et auxquels il devra accorder la priorité. Bien que le long retard mis à former un gouvernement ait interrompu ces efforts, je félicite l'ONU d'avoir facilité le dialogue arabo-kurde sur le partage des recettes, une nouvelle loi sur les hydrocarbures et le statut des territoires en litige à l'intérieur du pays. Je demande instamment, et avec une certaine confiance, au nouveau gouvernement

iraquien de s'attaquer à titre prioritaire à ces problèmes internes et avec l'appui de l'ONU, le cas échéant.

Comme j'ai pu le constater directement lors de ma récente visite, les conditions de sécurité en Iraq continuent certes de s'améliorer, mais nous sommes néanmoins préoccupés par la poursuite des activités des groupes terroristes qui prennent pour cible et menacent des civils innocents, notamment des minorités vulnérables. Le nouveau gouvernement iraquien a la responsabilité de défendre les valeurs de la justice, de l'égalité et de la tolérance dans tous les cas de violence contre des minorités ou de violations des droits de l'homme. Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Premier Ministre al-Maliki aux forces armées et de sécurité iraquiennes pour qu'elles protègent les mosquées, les églises et les autres lieux de culte. Toutes les minorités vulnérables de l'Iraq ont le droit de vivre, de travailler et de pratiquer leur culte dans la paix et la sécurité. Nous nous félicitons également des enquêtes ouvertes par les autorités iraquiennes, y compris une commission du parlement, sur les récentes attaques, en particulier celles qui ont été lancées contre les chrétiens d'Iraq, qui constituent un groupe particulièrement vulnérable. Il y a donc eu et il continuera d'y avoir des défis à relever en matière de sécurité, mais je crois que des progrès clairement positifs ont été accomplis en ce qui concerne les conditions générales de sécurité en Iraq.

Chacun des voisins de l'Iraq a également un rôle capital à jouer pour garantir la stabilité et la prospérité du pays. L'appui des pays voisins au nouveau gouvernement iraquien leur sera mutuellement bénéfique à mesure que l'Iraq deviendra un partenaire clef pour ses amis dans la région. L'Iraq a beaucoup à offrir d'un point de vue commercial et peut être un important allié politique, tant qu'il continue d'agir comme un voisin responsable. À ce propos, nous nous félicitons de la normalisation des relations entre la Syrie et l'Iraq au début de cette année.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, aujourd'hui est une journée mémorable pour l'Iraq et tous les Iraquiens. Nous sommes réunis ici principalement pour reconnaître à quel point l'Iraq d'aujourd'hui est différent de celui de 1990. Nous sommes tous bien conscients que l'Iraq a une longue histoire avec l'ONU et le Conseil de sécurité. Heureusement, aujourd'hui, nous voyons les progrès qui peuvent être faits grâce à un travail acharné, à la négociation et à la détermination vers l'exécution des obligations de longue date énoncées dans les

résolutions adoptées par le Conseil. Dans cette optique, la communauté internationale espère bien maintenant que des progrès concrets seront réalisés en Iraq au cours de la prochaine année et que les Iraquiens normaliseront leurs relations avec le Koweït, notamment en prenant des mesures pour résoudre les questions bilatérales non réglées, en particulier celles qui ont trait aux frontières terrestres et maritimes. Non seulement les deux pays concernés en tireront d'énormes avantages, mais cela débouchera aussi sur une plus grande stabilité pour l'ensemble de la région.

Je terminerai en félicitant le Gouvernement iraquien et mon ami, S. E. le Ministre des affaires étrangères, ainsi que tous les Iraquiens de leur courage et de leur volonté de forger un nouvel avenir fondé sur la paix, la stabilité et la coopération. Nous nous félicitons du retour de l'Iraq au sein de la communauté internationale. Aujourd'hui, nous savons que l'Iraq est en train de faire des pas importants dans la bonne direction, et ce, malgré une multitude de défis considérables. Nous demandons instamment à tous les principaux blocs politiques en Iraq de travailler ensemble pour garantir un climat de stabilité au peuple iraquien.

Au début de votre intervention, Monsieur le Président, vous avez évoqué l'avenir prometteur que le peuple iraquien mérite amplement. Nous sommes d'accord. Le Royaume-Uni entretient des liens historiques et durables avec le peuple iraquien, et nous restons un partenaire et ami de longue date, prêt à l'aider à édifier un avenir meilleur pour l'Iraq, en tant que membre respecté de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hisashi Tokunaga, Vice-Ministre chargé des affaires étrangères du Japon.

**M. Tokunaga** (Japon) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs précédents pour rendre hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Holbrooke. En tant que Secrétaire d'État adjoint pour l'Asie de l'Est et le Pacifique à la fin des années 70, il s'est fait beaucoup d'amis au Japon et jouissait d'une haute considération.

Je voudrais en premier lieu féliciter M. Joseph Biden, Vice-Président des États-Unis d'Amérique, d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance opportune.

Aujourd'hui, l'Iraq se trouve à un tournant et est sur le point de former un nouveau gouvernement. Il est important pour nous d'exprimer, au niveau ministériel, notre appui aux efforts déployés par le Gouvernement et le peuple irakiens pour édifier leur nation et pour retrouver la place que leur pays occupait sur la scène internationale avant l'adoption de la résolution 661 (1990). Il est également opportun de débattre de la façon dont le Conseil de sécurité devrait s'occuper de l'Iraq. Au nom du Gouvernement japonais, j'ai le grand plaisir de faire part au Conseil du point de vue de notre gouvernement sur ces questions.

La stabilité politique est indispensable au succès du processus d'édification de la nation en Iraq. Nous espérons qu'un gouvernement sera rapidement constitué dans le cadre d'un processus ouvert à la participation aussi bien des chiïtes que des sunnites et des kurdes. La communauté internationale devrait continuer à encourager ces efforts.

Il faut que le nouveau gouvernement irakien poursuive son action pour améliorer les conditions de sécurité sur le terrain. Le retrait des troupes de combat américaines et le transfert des responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement irakien en août ont été des mesures importantes en ce sens. La situation générale en matière de sécurité en Iraq s'est améliorée depuis. Le Japon se félicite de cette tendance et espère qu'elle se poursuivra.

Les circonstances en Iraq ont radicalement changé depuis 2003 et le Japon soutient l'aspiration du Gouvernement irakien à retrouver la place qu'il occupait au sein de la communauté internationale avant la première guerre du Golfe. L'Iraq a maintenant organisé lui-même des élections nationales et est désormais une nation pleinement démocratique. Afin d'encourager les Irakiens à poursuivre sur cette voie, mon gouvernement appuie pleinement les résolutions et la déclaration présidentielle que nous avons adoptées aujourd'hui en vue de régler, l'un après l'autre, les problèmes hérités du régime précédent.

Dans le même temps, nous espérons que le nouveau gouvernement irakien travaillera avec le Gouvernement koweïtien à la recherche de solutions aux questions non réglées entre les deux pays, sur la base de la confiance mutuelle.

Le Japon estime que la communauté internationale devrait continuer de soutenir les activités de consolidation de la paix en Iraq, prises en charge par les Irakiens. Dans ce contexte, nous appuyons le

travail de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq qui joue un rôle important dans la promotion du dialogue politique, de la réconciliation nationale et de l'aide humanitaire.

Le Japon, pour sa part, a presque achevé de verser les 5 milliards de dollars d'aide promis lors de la Conférence internationale de donateurs pour la reconstruction de l'Iraq qui s'est tenue à Madrid en 2003 et 6,7 milliards de dollars au titre de l'allègement de la dette. Notre aide était destinée à la reconstitution des moyens de subsistance du peuple irakien et à l'amélioration de la sécurité. Le Japon a l'intention de continuer d'apporter une aide à l'Iraq pour promouvoir son développement économique et social. Le Gouvernement japonais travaillera en étroite collaboration avec le secteur privé sur des projets de reconstruction et de développement en Iraq afin d'appuyer les efforts de relèvement économique du pays.

Je tiens à réaffirmer à quel point il est important que le Conseil de sécurité fasse passer un message unifié au niveau ministériel afin d'encourager les efforts de l'Iraq pour édifier la nation irakienne et reprendre la place qui était la sienne au sein de la communauté internationale avant la première guerre du Golfe. Le ferme appui de la communauté internationale est important pour que l'Iraq continue sur la voie de la stabilité et du développement. Je voudrais conclure en exprimant la détermination de mon gouvernement à continuer de participer activement à cette entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La présente séance du Conseil de sécurité ouvre un nouveau chapitre de l'histoire contemporaine de l'Iraq. Nous venons d'adopter trois résolutions mettant fin à la majorité des restrictions imposées à ce pays au titre du Chapitre VII. C'est le travail planifié et collectif des autorités irakiennes et des membres du Conseil qui l'a rendu possible.

L'Iraq recouvre progressivement la stature internationale qui était la sienne avant août 1990. Nous nous félicitons de ce processus. Le peuple irakien a toutefois encore beaucoup d'efforts à fournir pour édifier un État sûr, stable, uni et démocratique fondé sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, vivant dans la paix et l'harmonie avec ses voisins.

La situation qui prévaut au plan de la sécurité ne peut qu'être préoccupante. La menace terroriste n'a pas disparu. Les groupes armés sont toujours actifs. Les conflits ethniques et religieux sont régulièrement exacerbés. Dans ces conditions, il importe tout particulièrement de garantir un processus politique durable et largement représentatif, ainsi qu'une normalisation cohérente des relations entre l'Iraq et les autres États de la région.

Nous sommes ravis que les forces politiques iraqiennes soient parvenues à des accords sur la création d'organes directeurs au plus haut niveau. Le plus urgent à présent est de mener à bien sans plus tarder la formation du Gouvernement, qui doit parfaitement traduire le concept de partenariat national. Dans la pratique, il importe d'assurer la contribution des groupes politiques et de vastes segments de la population aux travaux des organes du pouvoir, sinon les efforts visant à normaliser la situation politique interne et à préserver l'intégrité territoriale de l'Iraq pourraient être sapés.

Après l'adoption des résolutions d'aujourd'hui, nous souhaitons souligner une fois encore que la position russe sur les accords de levée des sanctions demeure cohérente et inchangée. Nous appuyons l'examen par étapes des dispositions des résolutions pertinentes par le Conseil de sécurité, ainsi que la levée de celles qui ont été mises en œuvre ou qui n'ont plus lieu d'être. Nous sommes disposés à œuvrer davantage pour évaluer la mise en œuvre des obligations que doit encore remplir l'Iraq sur la base du mécanisme décrit dans la résolution 1859 (2008).

La communauté internationale attend de l'Iraq qu'il ratifie au plus vite le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il faut en outre mener à bien le processus d'harmonisation de la législation iraqienne avec les normes internationales concernant le contrôle des exportations d'articles à double usage.

L'Iraq doit régler un certain nombre de questions avec les États voisins. Tout en nous félicitant de l'amélioration des relations entre Bagdad et Damas, ainsi que de la dynamique qui s'est instaurée dans les relations avec les autres partenaires de la région, nous appelons au respect inconditionnel des frontières entre l'Iraq et le Koweït, à la reconnaissance du caractère définitif de leur démarcation, et à la mise en œuvre

précise du projet d'appui d'infrastructure frontalière. L'Iraq doit renforcer sa coopération avec le Koweït pour accomplir des progrès qualitatifs dans la recherche des biens et ressortissants koweïtiens portés disparus, notamment les archives. Les autorités iraqiennes devront mener d'autres actions importantes à cet égard. La dynamique positive qui existe doit encore se transformer en résultats concrets. Le travail du Coordonnateur de haut niveau, dont le mandat n'est qu'à seule vocation humanitaire, demeure tout à fait utile.

Compte tenu de tous les problèmes existants sur la scène politique iraqienne et du retrait des contingents militaires étrangers, le rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq s'est accru considérablement. Nous saluons sincèrement les efforts humanitaires déployés par la Mission pour aider à mettre en place des organismes gouvernementaux, régler les questions de frontières internes et amener les voisins de l'Iraq à prendre une part active dans le processus de règlement de la question. Nous attendons avec impatience les prochaines initiatives que la Mission entreprendra, dans le cadre de son mandat, avec les dirigeants des groupes parlementaires pour s'accorder sur de futurs amendements à la Constitution du pays. Il importe de fournir une assistance technique aux fins du futur processus électoral et du prochain recensement de la population.

Il sera impossible de relever tous ces défis si le personnel de la Mission ne jouit pas de la sécurité voulue. Une part importante de cette responsabilité incombe aux autorités iraqiennes. De notre côté, nous sommes prêts à continuer d'aider l'Iraq à relever les défis qui se profilent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Li Baodong, Représentant permanent de la Chine.

**M. Li Baodong** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la tenue de la présente séance de haut niveau du Conseil de sécurité, organisée à l'initiative des États-Unis. Je me réjouis de voir le Vice-Président, M. Biden, présider en personne la séance.

Je tiens en outre à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé, et le Ministre iraqien des affaires étrangères, M. Zebari, de sa déclaration.

Je tiens à faire les observations suivantes. Premièrement, l'Iraq est sur le point d'entrer dans une période déterminante de son développement. Malgré les nombreux obstacles, la situation générale en Iraq est en train de se stabiliser. La communauté internationale est davantage confiante dans l'avenir de l'Iraq. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple irakiens de leurs efforts à cet égard, et nous sommes pour que le peuple irakien décide de l'avenir de son pays en toute indépendance. La Chine espère que toutes les parties irakiennes s'emploieront à promouvoir la réconciliation nationale grâce au dialogue et aux consultations politiques, et s'efforceront de former sans plus tarder un nouveau gouvernement et de faciliter son fonctionnement effectif.

Deuxièmement, maintenant que se tourne une nouvelle page de l'histoire de l'Iraq, nous comprenons et appuyons les aspirations irakiennes à achever sa réintégration au sein de la communauté internationale. La Chine se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions levant les sanctions imposées au titre du Chapitre VII de la Charte dans le domaine des armes de destruction massive, des missiles et du nucléaire civil, mettant fin au programme Pétrole contre nourriture, et proposant des arrangements adaptés pour le Fonds de développement pour l'Iraq. Nous espérons que l'Iraq saisira cette occasion pour accélérer son processus de reconstruction pacifique et que, ce faisant, il deviendra une force vive du maintien de la paix et de la stabilité régionales et contribuera au développement collectif, aux côtés d'autres pays.

Troisièmement, la situation en matière de sécurité demeure complexe en Iraq. La Chine condamne les récents attentats terroristes commis dans le pays. Nous appuyons le Gouvernement et le peuple irakiens dans leurs efforts pour garantir la sécurité nationale. Nous espérons que les capacités des forces de sécurité irakiennes seront renforcées rapidement afin qu'elles puissent assumer pleinement la responsabilité de la sécurité nationale, et ce dès que possible. La Chine encourage l'Iraq à renforcer le dialogue et la coopération avec ses voisins dans la région, et à trouver des solutions adaptées aux questions en suspens dans un effort commun pour préserver la paix et la stabilité nationales.

Quatrièmement, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) joue un rôle important dans le processus politique et la reconstruction pacifique de l'Iraq, ce dont la Chine la

félicite. Nous espérons qu'une coopération efficace se poursuivra entre la MANUI et le Gouvernement irakien. Nous appelons toutes les parties à prendre des mesures concrètes pour créer l'environnement sûr indispensable aux opérations de la MANUI et pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel et des biens de l'ONU.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Morgan Sotomayor, Représentante permanente adjointe du Mexique.

**M<sup>me</sup> Morgan Sotomayor** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance de haut niveau consacrée à l'Iraq. Nous sommes particulièrement honorés de vous compter parmi nous pour présider ce débat, ainsi que par la présence du Secrétaire général et du Ministre irakien des affaires étrangères, M. Zebari.

L'adoption des trois résolutions qui mettent fin aux restrictions imposées à l'Iraq au titre du Chapitre VII de la Charte, certaines datant d'une vingtaine d'années, et l'important message d'appui contenu dans la déclaration présidentielle que nous venons d'adopter ce matin (S/PRST/2010/27) confirment que l'Iraq a retrouvé la place qui était la sienne dans la communauté des nations et que les menaces à la paix qui caractérisaient le précédent régime font désormais partie du passé.

Le chemin pour en arriver là n'a pas été aisé. Notre participation au Conseil de sécurité en 2002, en 2003 et pendant l'année en cours qui s'achèvera dans quelques jours, témoigne de notre très fort attachement à la prééminence de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Iraq en est un exemple éloquent. Pour sa part, le Mexique a, à l'instar d'une vaste majorité des Membres de l'ONU, condamné le non-respect par le précédent régime irakien de ses obligations internationales en matière de désarmement.

En 2002, quand la tension au sujet de la situation en Iraq a atteint son point culminant, nous avons appuyé une démarche en deux temps du Conseil de sécurité, consistant tout d'abord à mettre en place un régime révisé d'inspection, puis à décider, sur la base des inspections effectuées, si le non-respect des obligations constituait ou non une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Mexique a toujours défendu la nécessité de déployer des efforts multilatéraux pour parvenir à un règlement global, pacifique et définitif de cette question. En 2003, après



le début de l'intervention militaire, il est apparu évident que nous devons faire face à la situation humanitaire et participer à la reconstruction de l'Iraq, en faisant appel à notre sens de la responsabilité collective.

Les désaccords qui ont empêché le Conseil de sécurité de poursuivre le désarmement pacifique de l'Iraq n'ont pas rendu caduque la voie du multilatéralisme. Les événements qui ont suivi ont démontré que le monde avait besoin de l'ONU. C'est pourquoi nous avons insisté sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de respecter l'intégrité territoriale de l'Iraq et de garantir le droit fondamental du peuple iraquien de disposer de ses ressources naturelles, en particulier ses ressources pétrolières, et son droit inaliénable de décider de son avenir. Nous avons également affirmé que l'ONU devait promouvoir la protection des droits de l'homme et des droits politiques, civils, économiques et sociaux du peuple iraquien et contribuer au développement économique du pays. Les textes que nous avons adoptés aujourd'hui reprennent tous ces principes.

Le Mexique se félicite du retrait progressif des forces internationales présentes en Iraq. Toutefois, il est essentiel que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) continue de prêter main forte aux efforts de reconstruction, d'encourager le développement, de veiller au retour, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et des personnes déplacées et de renforcer la protection des minorités ethniques et religieuses ainsi que des groupes les plus vulnérables du pays.

L'Iraq a réussi à organiser des élections libres, pluralistes et ouvertes, qui ont marqué une victoire de la population iraquienne et de la démocratie en général. Il faut maintenir cette dynamique et continuer de progresser vers la formation d'un gouvernement représentatif de tous les secteurs de la société qui contribue à ancrer la réconciliation nationale.

S'agissant de la sécurité, bien que la situation sur le terrain soit aujourd'hui totalement différente de ce qu'elle était les années précédentes, on continue de signaler de nombreuses attaques aveugles ciblant la population civile ainsi que les forces armées iraqiennes et étrangères et le personnel des Nations Unies. Il est indispensable que les forces armées iraqiennes soient en mesure de relever ce défi majeur avant le retrait total des forces internationales et de garantir dans le même temps le respect des droits de

l'homme. De même, le règlement des différends concernant les frontières intérieures et le statut de Kirkouk et une solution aux questions pendantes entre l'Iraq et le Koweït demeurent des éléments essentiels dont il faut tenir compte pour parvenir à la pacification totale du pays.

La question de l'Iraq a mis à l'épreuve les capacités du Conseil de sécurité et de l'ONU elle-même. Aujourd'hui, cette triste page de notre histoire est tournée. La consolidation des efforts actuels, avec l'appui de la MANUI et de la communauté internationale, sera déterminante pour conforter l'autorité de notre Organisation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Liban, S. E. M. Nawaf Salam.

**M. Salam** (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord saluer votre décision d'organiser cette séance de haut niveau. Cette initiative prend tout son sens compte tenu du rôle central de l'Iraq dans le monde arabe et le monde musulman. Je remercie également le Secrétaire général pour ses remarques liminaires très intéressantes et pour ses rapports détaillés dont le Conseil est aujourd'hui saisi. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux ministres présents, à saluer le rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ad Melkert, et à remercier en particulier le Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, de sa déclaration importante.

Nous ne doutons pas une seconde qu'un jour l'Iraq, un pays dont l'histoire remonte à des temps immémoriaux, où est apparu un des premiers textes de loi et qui a marqué l'âge d'or des civilisations arabe et musulmane par ses contributions humaines, culturelles et scientifiques, parviendra à se redresser et jouera de nouveau un rôle moteur dans sa région, en dépit de toutes les guerres et de tous les troubles qui l'ont ébranlé ces trois dernières décennies. Aujourd'hui, l'Iraq, fort de son identité arabe et de sa diversité religieuse et ethnique, est sur le point d'édifier un État uni, souverain et indépendant, un État démocratique, le seul du Moyen-Orient dont la Constitution stipule qu'un minimum de 25 % des sièges au Parlement doivent être occupés par des femmes, un État qui garantit le droit du peuple iraquien de disposer de ses ressources naturelles et leur juste répartition entre toutes les régions du pays, au profit de tous les citoyens. La législation de ce pays garantit la

représentation de tous les Iraquiens, de toutes les communautés, au Parlement.

Le Liban se félicite de l'accord conclu en vue de la formation d'un nouveau gouvernement, sans exclusive, qui renforce la réconciliation nationale, œuvre au règlement des questions politiques pendantes et garantit l'intégrité territoriale de l'Iraq et son unité. Le Liban appuie les efforts déployés par l'État iraquien pour garantir la sécurité et la stabilité en Iraq. Nous appelons la communauté internationale et les États de la région à apporter leur appui à l'Iraq dans ce domaine.

Le Liban condamne fermement les attentats à la bombe, les assassinats et tous les actes d'agression ciblant les Iraquiens, y compris ceux commis récemment lors de célébrations religieuses. Nous appelons les Iraquiens à se montrer solidaires et déterminés pour y faire face. À cet égard, nous nous félicitons du renforcement des effectifs des forces de sécurité iraqiennes afin qu'elles puissent assumer de plus grandes responsabilités dans la perspective du retrait total de l'armée américaine. Les mesures prises à ce jour par le Gouvernement iraquien, décrites dans les lettres adressées par le Ministre iraquien des affaires étrangères (voir S/2010/567 et S/2010/618) démontrent que l'Iraq honore ses obligations concernant la non-prolifération d'armes nucléaires, et qu'il ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cela est également attesté par la décision du Conseil de sécurité aujourd'hui de lever les sanctions imposées à ce pays dans ce domaine.

Il convient de saluer les efforts déployés par l'Iraq pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1905 (2009), en dépit d'un contexte difficile. Le fait que le Gouvernement opère la transition au mécanisme successeur du Fonds de développement pour l'Iraq en est une preuve supplémentaire. Cependant, il apparaît clairement que la réalisation de cette transition exige, notamment, de protéger les ressources financières de l'Iraq et de prendre les mesures requises, des processus qui ont été freinés par le retard pris dans la formation d'un nouveau gouvernement. C'est pourquoi le Conseil, tenant compte de la situation en Iraq, a décidé aujourd'hui de proroger de six mois les immunités applicables au Fonds. À cet égard, nous réaffirmons notre plein appui à la reconstruction de l'Iraq et nous lançons un appel pour que la dette de l'Iraq soit annulée ou considérablement allégée. Nous réaffirmons également que l'Iraq doit s'acquitter des obligations

qui lui incombent en vertu de la résolution 1483 (2003) vis-à-vis de la Commission d'indemnisation des Nations Unies et nous nous félicitons que l'Iraq honore ses obligations dans ce domaine. Nous nous félicitons également du règlement des questions pendantes relatives au programme Pétrole contre nourriture, ce qui nous a permis aujourd'hui de décider la liquidation définitive de ce programme.

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mandats relevant du Chapitre VII concernant l'Iraq et le Koweït ont donné une nouvelle impulsion au processus de normalisation du statut international de l'Iraq, afin que le pays retrouve une place semblable à celle qu'il occupait avant l'adoption de la résolution 661 (1990). À cet égard, nous saluons la coopération des Gouvernements iraquien et koweïtien dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour régler la question du sort de tous les Koweïtiens et ressortissants d'autres pays portés disparus et du retour des archives et des biens koweïtiens. Nous nous félicitons que les efforts de règlement de cette question se déroulent dans un climat positif. Nous encourageons également le Gouvernement iraquien à terminer l'exécution du projet d'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït prévu par la résolution 833 (1993) du Conseil. Pour terminer, nous saluons de nouveau le rôle joué par l'ONU en Iraq et réaffirmons notre appui à la poursuite des activités de la MANUI, conformément à la demande du Gouvernement iraquien. Nous nous félicitons également de la déclaration présidentielle (S/PRST/2010/27) adoptée par le Conseil qui réaffirme la confiance que la communauté internationale place en l'Iraq et en son avenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant permanent de la France, S. E. M. Gérard Araud.

**M. Araud** (France) : Je remercie le Vice-Président Biden, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que le Ministre Zebari de leurs interventions. Je voudrais m'associer à l'hommage qui a été rendu à l'Ambassadeur Holbrooke. En tant qu'Européen, je voudrais notamment rappeler le rôle qu'il a joué pour la conclusion des Accords de Dayton, qui ont mis un terme à la guerre en Bosnie-Herzégovine.

La France est heureuse de s'associer à cet exercice, qui marque une avancée dans le retour à la pleine souveraineté de l'Iraq. La session d'aujourd'hui

est l'occasion pour la France et le Conseil dans son ensemble de saluer le chemin parcouru par l'Iraq depuis la chute du régime de Saddam Hussein. Sur tous les plans, – politique, sécuritaire comme institutionnel –, la République d'Iraq est en bonne voie de parachever les efforts de reconstruction et de normalisation. Le dynamisme de son économie en fournit la meilleure démonstration.

Les derniers développements politiques en Iraq portent l'espoir d'une normalisation complète au plan institutionnel. Nous espérons que l'accord intervenu entre l'ensemble des formations politiques, le 11 novembre dernier, en vue de former un Gouvernement de partenariat national portera rapidement ses fruits. Nous avons toute confiance dans le fait que l'esprit de responsabilité dont ont fait preuve les dirigeants irakiens pour surmonter leurs divergences prévaudra pour résoudre les dernières questions pendantes, avant la formation effective du Gouvernement. Ce faisant, les acteurs politiques irakiens ont fait le choix de relever les défis de l'avenir qui s'ouvre à l'Iraq, et nous souhaitons leur apporter tout notre soutien.

Sur cette voie de la normalisation, la France a choisi de s'engager aux côtés du peuple et des dirigeants irakiens. Cet engagement est d'abord un engagement politique, qui s'est traduit par de nombreuses visites au plus haut niveau. Le Président de la République comme le Premier Ministre se sont rendus à Bagdad ces deux dernières années. Il s'accompagne d'un engagement résolu sur le terrain, avec une reprise de notre coopération internationale, dans les domaines de la défense, de l'industrie, de l'agriculture, de la sécurité intérieure, de la gouvernance, de l'environnement et de la culture.

Cet appui s'est traduit au niveau international, la France apportant son soutien à la demande légitime formulée par les autorités irakiennes de rendre à l'Iraq le statut international qui était le sien avant le mois d'août 1990. La résolution 1859 (2008) que nous avons parrainée, fixait, en 2008, cet objectif. Deux ans plus tard, et alors que l'Iraq a accompli des efforts considérables pour s'y préparer, le Conseil a clos aujourd'hui trois volets de mesures prises au titre du Chapitre VII. La France s'en félicite.

En ce qui concerne, tout d'abord, les restrictions concernant les armes de destruction massive et les activités nucléaires civiles, le Conseil avait indiqué sa disposition, le 26 février dernier, une fois les mesures

nécessaires prises, à lever ces restrictions. Nous pouvons aujourd'hui saluer les efforts réalisés par l'Iraq dans ce domaine, car la levée des sanctions en matière de désarmement et de non-prolifération, dont le symbole est lourd des errements du passé, permettra au nouvel Iraq d'accéder à des technologies, jusqu'alors interdites. C'est sur la base de la confiance retrouvée que nous engageons les autorités irakiennes à poursuivre leurs efforts en contractant les engagements internationaux qui viendront consacrer la clôture de ces chapitres douloureux.

La France se félicite également de ce que l'Iraq retrouve aujourd'hui la pleine souveraineté sur ses recettes pétrolières. Le fait que le dispositif Pétrole contre nourriture touche à sa fin manifeste de manière symbolique la normalisation du statut international de l'Iraq et le retour à sa souveraineté. Si la France n'a pas été en mesure de soutenir ce texte aujourd'hui, ce n'est à l'évidence pas parce que son objectif lui pose le moindre problème. Cet objectif, à savoir permettre à l'Iraq de retrouver sa pleine souveraineté sur les fonds retenus au titre du programme Pétrole contre nourriture, nous le soutenons bien entendu totalement.

Restent les modalités d'application dans un dossier d'une grande complexité technique. Des discussions intenses et tardives ont été engagées pour parvenir à un texte que l'ensemble des membres du Conseil de sécurité, et donc la France, puisse soutenir. Elles n'ont malheureusement pas permis de parvenir à temps à un texte qui comporte toutes les garanties relatives à la clôture des activités liées à ce programme que nous jugions nécessaires. Nous souhaitons, à l'avenir, qu'il soit tenu le plus grand compte de nos demandes lorsque se matérialiseront les accords prévus par la résolution.

L'Iraq doit pouvoir sortir du Chapitre VII. En ce sens, nous nous félicitons des progrès accomplis par les Gouvernements de l'Iraq et du Koweït pour trouver des solutions aux questions qui restent pendantes entre les deux pays, et nous encourageons le renforcement de leur coopération. Dans cette perspective, il est essentiel que l'Iraq mette en œuvre sans plus tarder les dernières obligations internationales qui lui incombent au titre des résolutions du Conseil.

La France continuera à l'avenir, comme elle l'a fait jusqu'à présent, à soutenir les efforts du Gouvernement irakien, en concertation avec tous les acteurs concernés, pour prendre toutes les mesures permettant à l'Iraq de redevenir un État intégré dans

son environnement régional et international. Les Nations Unies, qu'il s'agisse du Conseil de sécurité ou de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), dont nous saluons le travail courageux sur le terrain, continueront d'apporter leur soutien à cet objectif.

La France tient à renouveler sa disponibilité à aider ces deux pays amis, s'ils en expriment le besoin, à bâtir les fondations d'une coopération ambitieuse. Cette étape viendra, nous l'espérons, consacrer rapidement le processus de réintégration régionale dans lequel s'est engagé l'Iraq avec succès et que nous soutenons pleinement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Représentante permanente du Nigéria, M<sup>me</sup> U. Joy Ogwu.

**M<sup>me</sup> Ogwu** (Nigéria) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé la présente séance de haut niveau pour évaluer le chemin parcouru en Iraq. Je voudrais également saluer les efforts remarquables déployés par le Secrétaire général au nom de notre Organisation et lui souhaiter la bienvenue à cette séance.

L'Iraq d'aujourd'hui a peu de choses en commun avec l'Iraq qui existait au début de l'Opération Liberté pour l'Iraq. Un nouvel Iraq a vu le jour, avec un jeune système démocratique appuyé par la présence d'unités de combat internationales et des Nations Unies. De toute évidence, l'Iraq jouit de bien meilleures stabilité et autonomie qu'il y a une décennie. En dépit du retrait progressif de la plus grande partie des unités de combat internationales de son territoire, le pays semble retrouver ses forces et sa capacité opérationnelle.

Après des mois d'impasse politique consécutive aux élections du 7 mars, il est encourageant de constater que les dirigeants politiques irakiens sont finalement parvenus à un accord en vue de former un nouveau gouvernement de partenariat représentatif. Le Nigéria se félicite de cette démonstration d'unité nationale, à laquelle ont pris part les communautés sunnite, chiite et kurde. Nous estimons que cela marque une étape importante, qui était attendue depuis longtemps.

Atteindre une stabilité politique et une indépendance économique durables est difficile pour toute nation, et encore plus pour un pays qui sort de guerre. À titre d'exemple, la mise en place des infrastructures de base et la prestation des services

essentiels demeurent des défis pour le peuple irakien. Nous nous félicitons donc de la mise en œuvre prochaine d'un plan quinquennal de développement national. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de ce plan dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement contribuera à combler les lacunes existantes en matière d'infrastructures et de prestation des services.

Vu l'histoire récente de l'Iraq, l'appui et les partenariats internationaux restent impératifs. Nous nous félicitons de la prorogation de six mois de l'immunité accordée au Fonds de développement pour l'Iraq, afin d'appuyer les efforts du Gouvernement visant à mettre en place un mécanisme successeur du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle. En particulier, nous saluons l'adoption des résolutions relatives à la clôture du programme Pétrole contre nourriture et à la levée de nombreuses mesures prises contre l'Iraq au titre du Chapitre VII.

Tout en nous félicitant des progrès accomplis en ce qui concerne les relations de l'Iraq avec ses voisins, nous espérons que ces mesures constructives permettront de renforcer la confiance de la communauté internationale envers le Gouvernement et le peuple irakiens. Pour garantir des résultats durables, il demeure important que le Gouvernement irakien s'emploie avec assiduité à s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombent encore au titre du Chapitre VII, notamment ses obligations à l'égard du Koweït. Nous sommes heureux que ce matin, S. E. M. Zebari ait réaffirmé la détermination absolue de l'Iraq à honorer ses obligations internationales.

Les conditions de sécurité en Iraq sont toujours très mauvaises. Nous félicitons les forces irakiennes d'avoir pris en charge leur sécurité après la fin de l'opération de combat menée par les États-Unis en août 2009. Cependant, les éléments insurgés continuent de faire partie de la vie irakienne, semant le chaos au moyen d'attentats terroristes qui prennent pour cibles des civils innocents, notamment les minorités, et des sanctuaires religieux. Ces incidents sont de tristes rappels de la fragilité de la situation en matière de sécurité et de l'obligation de garantir les droits des minorités, en particulier des Chrétiens et d'autres personnes vulnérables.

Le Gouvernement irakien devrait mener des enquêtes approfondies sur les personnes qui sont à l'origine de tous les actes de violence commis dans le

pays et leur demander des comptes. En coopération avec les autorités irakiennes, nous devons absolument traduire en justice tous les auteurs, les organisateurs, les bailleurs de fonds et les parrains du terrorisme qui cherchent à démanteler la démocratie durement acquise en Iraq.

L'avenir de l'Iraq est remis en question pour plusieurs raisons, la fragilité de la situation en matière de sécurité n'étant pas la moindre. Même si 50 000 soldats des États-Unis resteront en Iraq, leur rôle sera essentiellement non militaire. Ce changement créera une faille de vulnérabilité dans le cadre de sécurité du pays, faille qui pourrait être exploitée par des extrémistes. Le Conseil devrait donc user de son influence pour garantir la poursuite des activités de formation opérationnelle et logistique et d'assistance en matière de lutte antiterroriste, afin de renforcer le secteur de la sécurité irakien. Aujourd'hui plus que jamais, l'Iraq a besoin du soutien de la communauté internationale de sorte que nous puissions déclarer d'une seule voix qu'aucun acte terroriste ne peut inverser la progression vers la paix, la démocratie et la reconstruction de l'Iraq – une paix qui représente l'aspiration commune du peuple et du Gouvernement irakiens et de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie tous les participants des contributions qu'ils ont apportées à la séance d'aujourd'hui. Je remercie plus particulièrement mon homologue, le Vice-Président de l'Ouganda, le Secrétaire général, le Ministre irakien des affaires étrangères et les autres représentants.

Pour terminer, je voudrais ajouter quelques mots à titre national.

Aujourd'hui un important jalon a été posé pour le Gouvernement et le peuple irakiens, qui s'efforcent sans relâche de laisser derrière eux leur passé tourmenté et de s'engager sur la voie d'un avenir radieux. Les trois résolutions que nous avons adoptées éliminent les vestiges pesants de la sombre période de Saddam Hussein en levant les restrictions relatives aux armes de destruction massive et aux activités nucléaires civiles et en mettant un terme au programme Pétrole contre nourriture et au mandat du Fonds de développement pour l'Iraq.

C'est un honneur rare, je puis le dire à mes collègues, de présider une telle réunion. Je remercie à nouveau chacun d'entre eux des efforts qu'ils ont déployés pour appuyer ce processus.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

*La séance est levée à 13 h 35.*